



Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense

Procès-verbal de la réunion du 21 avril 2022

(La réunion a eu lieu par visioconférence.)

Ordre du jour :

Demande CSV du 7 avril 2022 au sujet de la présentation des statistiques policières 2021

*

Présents : Mme Diane Adehm, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Dan Biancalana, Mme Stéphanie Empain, M. Léon Gloden, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Fred Keup (en rempl. de M. Fernand Kartheiser), M. Claude Lamberty, Mme Josée Lorsché (en rempl. de Mme Semiray Ahmedova), M. Georges Mischo, Mme Lydia Mutsch, Mme Lydie Polfer (en rempl. de M. Max Hahn), Mme Jessie Thill

Mme Nathalie Oberweis, observatrice déléguée

M. Laurent Mosar, observateur

M. Henri Kox, Ministre de la Sécurité intérieure

M. Laurent Weber, Directeur adjoint, du Ministère de la Sécurité intérieure

Police Lëtzebuerg :

M. Pascal Peters, Directeur central « police administrative »

Mme Marianne Weycker, de l'Administration parlementaire

*

Présidence : Mme Stéphanie Empain, Présidente de la Commission

*

Demande CSV du 7 avril 2022 au sujet de la présentation des statistiques policières 2021

Après quelques mots de bienvenue, Madame la Présidente donne la parole à M. Léon Gloden (CSV) qui expose que la demande sous rubrique du groupe parlementaire CSV vise à inviter

Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure en commission parlementaire afin de fournir de plus amples explications quant aux statistiques policières de l'année 2021, présentées à la presse le 7 avril 2022. Dans ce contexte, l'orateur déplore que, malgré les nombreux efforts de la Police grand-ducale, certaines de ces statistiques se soient détériorées par rapport à 2020 et indique que ce fait préoccupe son parti, car il renforcerait le sentiment d'insécurité parmi les citoyens.

Le nombre d'affaires et le nombre d'infractions enregistrées en 2021 augmentent respectivement de 4,45% et de 6,83% par rapport à 2020. En chiffres absolus, le nombre d'infractions enregistrées augmente de 40 134 en 2020 à 42 875 en 2021.

L'orateur exprime son étonnement quant au fait que le taux policier d'élucidation, qui a connu une hausse constante dans les dernières années, a baissé de 56,7% en 2020 à 53,2% en 2021 et s'interroge sur les raisons de cette évolution.

Les différentes infractions contre les biens ont également augmenté de manière considérable en 2021, dont notamment les vols avec violences accomplis et les vols à main armée contre les établissements commerciaux, tels que des magasins d'alimentation et de self-service, des stations d'essence et des banques.

En ce qui concerne les infractions contre les personnes, l'orateur fait remarquer que le nombre des coups et blessures volontaires augmente légèrement d'année en année, tandis que le nombre d'interventions policières et d'expulsions dans le cadre de la violence domestique est en légère baisse.

Constatant que le nombre d'outrages à agents a significativement augmenté entre 2019 et 2020 (de 177 à 262 cas enregistrés) et est resté relativement stable en 2021 (260 cas enregistrés), l'orateur juge inacceptable que des fonctionnaires assermentés de la Police grand-ducale, de l'Administration des douanes et accises, de la Société nationale des chemins de fer luxembourgeois (CFL) ou encore des chauffeurs de bus soient de plus en plus victimes d'outrages et revendique à ce que le Gouvernement réagisse face à cette problématique.

Entre 2020 et 2021, le nombre de rébellions a également augmenté de 49 à 89 cas. L'orateur suppose que cette évolution est probablement due aux manifestations contre les mesures sanitaires liées au Covid-19.

Le nombre de cambriolages a néanmoins considérablement diminué depuis 2019, ce qui, selon l'orateur, pourrait s'expliquer, d'une part, par le fait que la Police lance régulièrement des campagnes de sensibilisation à ce sujet, notamment en période hivernale, et, d'autre part, par le fait que les gens ont passé plus de temps à la maison en raison des restrictions sanitaires imposées dans le cadre de la lutte contre le Covid-19.

Un autre facteur contribuant au sentiment d'insécurité des citoyens est, selon l'orateur, l'augmentation des différentes infractions que la Police regroupe dans le groupe d'infractions « Divers ».

Monsieur le Ministre tient à souligner que les statistiques policières servent avant tout comme outil de travail aux unités de police qui, suite à l'analyse, peuvent au fur et à mesure de l'année adapter leurs modes opératoires et réagir en fonction de l'évolution des différents phénomènes en termes de méthodes d'enquête, de prévention et de répression.

Il rejoint l'avis de M. Gloden que les effets de la pandémie de Covid-19 ont certainement eu un impact sur l'évolution de certaines statistiques, notamment sur le nombre des cambriolages. Bien que ce nombre ait diminué parce que les gens ont passé plus de temps à

la maison, la Police a constaté un nombre important de cambriolages dans des caves d'immeubles.

En outre, l'augmentation des agressions sur Internet a également un impact sur le comportement des citoyens dans la vie quotidienne.

De manière générale, l'orateur estime que plusieurs éléments sont à considérer dans l'interprétation de telles statistiques policières. Pour tirer des conclusions valables sur l'évolution des différentes infractions, il convient, à son avis, d'analyser les statistiques afférentes sur une période de plusieurs années.

À cela s'ajoute qu'il faut distinguer entre les affaires enregistrées et les infractions finalement retenues par les autorités judiciaires. À cet égard, l'orateur fait remarquer qu'au cours des cinq dernières années, le nombre d'affaires enregistrées par la Police n'a que légèrement augmenté par rapport à la croissance démographique. Cependant, le nombre d'infractions par affaire a connu une hausse considérable au cours de cette même période.

Le Directeur central « police administrative » tient d'abord à préciser que les statistiques policières ne sont pas des statistiques sur la criminalité en tant que telles, de sorte que les informations reprises dans les statistiques policières représentent des faits qui se composent d'infractions constatées par les agents de Police et des plaintes déposées par les citoyens. Ainsi, un fait enregistré par un agent de police peut être qualifié différemment par le Parquet comme résultat de l'enquête qui s'en suit.

Les statistiques policières d'une année donnée ne prennent en compte que les infractions enregistrées par la Police jusqu'au 1^{er} février de l'année suivante.

Renvoyant à la page 6 de la présentation annexée au présent procès-verbal, l'orateur explique qu'une seule affaire peut englober plusieurs infractions. À titre d'exemple, une affaire de violence domestique peut représenter plusieurs infractions telles que des coups et blessures, des injures ou des menaces. Une affaire de stupéfiants peut comprendre des infractions telles que la consommation, la détention et, le cas échéant, le trafic de drogue.

Les agents de police sont tenus de consigner dans un procès-verbal tous les faits qu'ils ont constatés eux-mêmes ou qui ont été décrits par les citoyens qui portent plainte. Chacune des infractions constatées est ensuite qualifiée, enregistrée dans les bases de données de la Police et prise en compte dans les statistiques policières. Il incombe ensuite aux autorités judiciaires de décider quelles infractions sont poursuivies, de prononcer éventuellement un acquittement ou de classer une affaire sans suite.

En ce qui concerne l'évolution du nombre d'affaires et d'infractions sur 100 000 habitants (les statistiques policières prennent en compte une population de 650 000 habitants, frontaliers inclus), l'orateur soulève qu'en 2021, le nombre d'affaires a baissé de 1,45% par rapport à la moyenne 2017-2021, tandis que le nombre moyen d'infractions par affaire a augmenté à 1,42 par rapport à une moyenne de 1,32 pour 2017-2021.

De 2020 à 2021, le taux policier d'élucidation a diminué de 56,7% à 53,2%. Or, comparé à une moyenne de 51,7% calculée sur la période 2017 à 2021, le constat s'impose que le taux d'élucidation a pourtant légèrement augmenté en 2021.

Dans le cadre des statistiques policières, une affaire est considérée comme élucidée dès qu'un auteur a été identifié. En outre, une affaire qui a été enregistrée au cours d'une année donnée, mais qui n'a été élucidée qu'après le 1^{er} février de l'année suivante, n'est pas prise en compte dans le calcul du taux d'élucidation. De manière générale, l'orateur estime que la pertinence des statistiques relatives au taux policier d'élucidation est à relativiser, étant donné que celles-

ci sont faussées par le nombre d'affaires de stupéfiants, qui présentent souvent un taux d'élucidation de 100%, ce qui signifie que la Police peut quasiment toujours identifier un auteur pour de telles affaires. Par conséquent, si la Police enregistre plus d'affaires de stupéfiants au cours d'une année donnée, la moyenne générale du taux d'élucidation augmente, et inversement. La baisse du taux d'élucidation enregistrée entre 2020 et 2021 est ainsi due au fait que la Police a enregistré moins d'affaires de stupéfiants l'année dernière.

La Police grand-ducale distingue entre trois grandes catégories d'infractions : la catégorie des « infractions contre les biens », la catégorie des « infractions contre les personnes » et la catégorie « divers ».

En 2021, le nombre d'infractions contre les biens a augmenté de 15,35% par rapport à 2020. Cette hausse est majoritairement alimentée par les infractions liées aux vols. La Police grand-ducale a enregistré en 2021 une augmentation significative des vols de vélos, notamment dans des garages de maisons, des caves de résidences et des espaces publics. Selon l'orateur, ceci s'explique par le fait que les citoyens ont utilisé plus souvent leurs vélos pendant la période de la crise sanitaire et que l'État a également subventionné l'achat de vélos.

Pour lutter contre le vol de vélos, la Police lance chaque année une campagne de sensibilisation visant à donner aux citoyens des conseils pour mieux protéger leurs vélos et prendre des précautions (prise de photos, codage des vélos dans l'application mobile de la Police grand-ducale) afin de pouvoir plus facilement porter plainte par la suite et d'agrandir les chances d'attribuer un vélo retrouvé à son propriétaire.

Une autre catégorie de vol qui a connu une hausse l'année dernière est celle des vols simples, notamment à cause du nombre de vols d'essence qui s'est élevé à environ 1 000 affaires. Dans ce contexte, l'orateur informe que les pompistes ont la possibilité de déclarer les vols d'essence en ligne *via* l'e-commissariat¹ de la Police. Étant donné que les dépôts de plainte pour vols d'essence ont connu une évolution croissante à travers les dernières années, un échange régulier entre les exploitants de stations-services et la Police a été mis en place afin de discuter des mesures préventives à prendre.

Dans les statistiques policières, il se peut que les vols et les escroqueries en ligne soient aussi bien classés dans la catégorie des vols simples que dans la catégorie « *Cybercrime* ».

Les vols avec violences ont augmenté de 420 en 2020 à 505 en 2021. Cette hausse de 85 affaires s'explique par une série de faits commis à Luxembourg-Ville et visant surtout des objets de valeur (bijoux, montres, etc.), et où un certain nombre d'auteurs présumés ont pu être interpellés par la Police.

Le nombre d'infractions qui sont regroupées dans la catégorie « divers » a baissé de 9 661 en 2020 à 8 570 en 2021. Cette baisse résulte avant tout de la diminution du nombre d'infractions de stupéfiants enregistrées, qui représentent le sous-groupe le plus important en termes d'infractions parmi la catégorie « divers ». En effet, en 2021, l'action policière s'est davantage concentrée sur les affaires de trafic de stupéfiants (petites et grandes quantités), raison pour laquelle le nombre de tels faits a augmenté, tandis que le nombre de faits de détention, de possession et de consommation de produits stupéfiants a diminué dans les statistiques

¹ L'e-commissariat est un commissariat de la Police grand-ducale qui permet de réaliser de manière hautement sécurisée un certain nombre de démarches en ligne comme le dépôt d'une plainte électronique pour certains cas de figure bien précis, la déclaration d'un objet perdu ou trouvé et la déclaration d'un dégât causé par un véhicule. Il permet ainsi aux citoyens d'effectuer ces démarches confortablement et à tout moment de la journée sans se déplacer physiquement à un commissariat de police.

policieres, car ils ont été moins poursuivis et constatés par la Police (cf. page 42 de la présentation).

Les statistiques relatives aux infractions regroupées dans la catégorie des « infractions contre les personnes » ont également augmenté par rapport à 2020, à l'exception des interventions policières enregistrées dans le cadre de la violence domestique qui ont légèrement diminué en 2021. Selon l'orateur, l'évolution croissante des coups et blessures volontaires (dont plus de 80% des cas signalés à la Police n'ont pas engendré une incapacité de travail) ainsi que des menaces, diffamations, calomnies et injures est due notamment à un manque de respect général entre les citoyens.

Outre le fait que la Police grand-ducale a effectué des contrôles plus fréquents dans le cadre des manifestations contre les mesures sanitaires liées au Covid-19, l'orateur estime que le manque de respect croissant dans la société constitue également une des raisons de l'augmentation du nombre de rébellions et d'outrages à agents, que la Police a enregistré au cours des deux dernières années. Bien que les faits d'outrages à agents concernent majoritairement les agents de police, les cas d'outrages envers d'autres agents de l'autorité publique sont également enregistrés dans cette catégorie d'infraction.

Monsieur le Ministre est d'avis que la problématique des rébellions et d'outrages à agents constitue un phénomène qui doit être analysé à travers plusieurs années, tout en affirmant que le nombre d'affaires de rébellions des années 2014 à 2016 est comparable à celui de 2021.

Afin de permettre à la Police grand-ducale de lutter plus efficacement contre la criminalité, Monsieur le Ministre a chargé l'Inspection générale de la Police (IGP) d'une mission d'audit consacrée à la formation des fonctionnaires stagiaires du cadre policier de la Police grand-ducale en matière d'usage de la force. L'objectif poursuivi par cette mission est d'évaluer si la formation de base offre aux futurs policiers le bagage suffisant pour leur permettre de faire face de manière appropriée aux situations pouvant se présenter à eux et susceptibles d'entraîner un recours à la force. Les conclusions dudit audit serviront également au ministère de la Justice qui est en train d'élaborer un projet de loi visant à réformer certaines dispositions du Code pénal. Dans ce contexte, il est notamment prévu d'adapter le cadre légal relatif aux rébellions et d'étendre la définition d'outrage et de violence aux crachats.

À part cela, Monsieur le Ministre signale qu'il déposera prochainement un projet de loi relatif aux caméras-piétons (aussi appelées « *bodycams* »). Il tient à souligner dans ce contexte que les interventions policières devraient avoir un effet de désescalade, mais être menées avec la fermeté nécessaire, et toujours dans le respect des droits fondamentaux.

Échange de vues

- ❖ M. Laurent Mosar (CSV) signale que l'augmentation considérable des vols avec violences est également constatée par les autorités communales de la Ville de Luxembourg.

Soulevant qu'il est préoccupé par l'évolution du problème de la drogue dans la capitale, l'orateur fait remarquer qu'à côté du quartier de la gare, un deuxième point chaud (« *hotspot* ») du trafic de drogue s'est développé au sein de Luxembourg-ville, aux alentours du boulevard Royal Hamilius, du Parking Aldringen et du Parc municipal, notamment à l'endroit de l'aire de jeux pour enfants². Même si les autorités communales ont déjà signalé ce fait à la Police grand-ducale, l'orateur espère que les autorités communales de la Ville de Luxembourg bénéficieront d'un soutien policier supplémentaire afin d'éviter que le problème de la drogue ne devienne incontrôlable.

² Ladite aire de jeux est appelée « *Beim Piratenschëff* ».

Un autre phénomène qui préoccupe l'orateur est celui des cambriolages dans les quartiers de la capitale, et notamment dans les copropriétés. Certains immeubles dans le quartier Luxembourg-Gare ont été cambriolés à plusieurs reprises, bien que les copropriétaires aient installé des systèmes d'alarme. Il en résulte que les personnes concernées attendent désespérément que des mesures soient prises pour que la situation s'améliore.

La délinquance juvénile en bande représente un troisième phénomène que l'orateur souhaite mettre en avant et renvoie à cet égard à la question parlementaire n° 5752³ qu'il a posé avec M. Serge Wilmes (CSV). Les citoyens de la capitale seraient de plus en plus confrontés au phénomène des jeunes, et notamment des filles mineures d'origine rom, qui commettent des infractions en bande, tels que des vols avec violences, dans le cadre de la mendicité organisée. L'orateur déplore à cet égard que les lois actuellement en vigueur permettent souvent à ces infractions de rester impunies et que les délinquants mineurs soient assez rapidement remis en liberté après leur arrestation.

Faisant remarquer que Madame la Ministre de la Justice, Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes et Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure ont indiqué dans leur réponse commune⁴ à la question parlementaire précitée qu'« il apparaît que le nombre total d'auteurs mineurs identifiés a augmenté de 50% en 2021 par rapport à 2019. », l'orateur estime que la délinquance juvénile en bande est un problème qui prend de plus en plus d'importance.

Enfin, l'orateur estime que ces dernières années, le Gouvernement n'a pas réussi à mettre définitivement en œuvre des mesures importantes, telles que la mise en place de la vidéosurveillance dans des espaces publics ou encore l'introduction des *bodycams* pour les agents de police, qui permettraient de lutter plus efficacement contre la criminalité. Il en est de même pour le projet de loi n° 7909⁵ dit « *Platzverweis light* », dont le texte a déjà été déposé, mais qui n'a, à ce stade, pas encore été avisé par le Conseil d'État. Jugeant que ce projet de loi revête une certaine importance pour les citoyens de Luxembourg-ville, l'orateur recommande au Gouvernement de demander le traitement en urgence du projet de loi n° 7909 par la Haute Corporation.

L'orateur rend également attentif au fait qu'il a déposé, avec M. Gilles Roth (CSV) la proposition de loi n°7860⁶ visant à réformer la législation sur la protection de la jeunesse, qui a reçu un avis plutôt favorable du Gouvernement. Or, étant donné que l'avis du Conseil d'État fait actuellement encore défaut, l'orateur estime que ladite proposition de loi ne sera pas discutée en commission parlementaire avant plusieurs semaines et qu'un temps précieux sera perdu d'ici là.

- ❖ Se référant à la page 44 de la présentation annexée au présent procès-verbal, sur laquelle la Police rapporte que lors de 29 actions policières menées entre le 21 septembre et le 7 décembre 2021 et ciblant les revendeurs de drogue dans le quartier Luxembourg-Gare de la capitale, 118 boules d'héroïne, 523 boules de cocaïne, 120 gr de marijuana et 5 160 euros ont été saisis, M. Léon Gloden demande si ces quantités sont considérées comme importantes par les représentants de la Police par rapport aux quantités saisies en moyenne sur une année entière.
- ❖ Madame la Présidente informe que le projet de loi n° 7909 figure à l'ordre du jour de la séance publique et plénière du 26 avril 2022 du Conseil d'État.

³ <https://wdocs-pub.chd.lu/docs/exped/0127/081/254817.pdf>

⁴ <https://wdocs-pub.chd.lu/docs/exped/0128/068/256682.pdf>

⁵ Projet de loi n° 7909 portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 sur la Police grand-ducale

⁶ <https://wdocs-pub.chd.lu/docs/exped/0122/128/245281.pdf>

Monsieur le Ministre ne partage pas les propos de M. Mosar sur la mise en œuvre des mesures par le Gouvernement dans la lutte contre la criminalité et indique qu'un bilan définitif ne devrait être tiré qu'à la fin de la législature, c'est-à-dire l'année prochaine. Dans ce contexte, il donne à considérer que l'encadrement des manifestations contre les mesures sanitaires liées au Covid-19 a constitué un défi important pour la Police grand-ducale.

Concernant la problématique du trafic de stupéfiants dans les alentours du boulevard Royal Hamilius, l'orateur assure que la Police est en train d'analyser la situation qu'elle prend très au sérieux.

Soulevant qu'il y a eu toute une série de cambriolages à Luxembourg-ville, l'orateur estime que les mesures policières seules ne suffisent pas à empêcher des cambriolages, mais que les citoyens devraient également prendre des mesures préventives.

Aux sujets de la protection de la jeunesse et de la délinquance juvénile, l'orateur signale que Madame la Ministre de la Justice a récemment déposé deux nouveaux projets de loi, à savoir les projets de loi n^{os} 7991⁷ et 7992⁸.

Le Directeur central « police administrative » confirme que le phénomène des cambriolages dans les caves et garages est particulièrement présent dans la capitale et rappelle que la Police a lancé, en collaboration avec la Ville de Luxembourg, une campagne de sensibilisation à ce sujet en distribuant des fiches d'information dans toutes les boîtes aux lettres et également aux syndicats de copropriétés.

Les cambriolages étant souvent commis dans le cadre de la criminalité d'approvisionnement (« *Beschaffungskriminalität* »), la Police essaie de prendre toutes les mesures préventives et proactives possibles pour éviter que les mêmes bâtiments ne soient cambriolés à plusieurs reprises.

En réponse à la question de M. Léon Gloden, l'orateur indique qu'à la page 48 de la présentation en annexe figurent les quantités totales de stupéfiants saisies par la Police grand-ducale en 2021. Étant donné que les quantités saisies par la Police varient d'une année à l'autre (en 2020, la Police avait effectué une saisie particulière de 40 000 pilules d'ecstasy), l'orateur estime qu'il est très difficile de déterminer si ces quantités sont plutôt élevées ou faibles. L'orateur souligne qu'il existe d'autres éléments de preuve qui peuvent être invoqués devant un tribunal pour prouver qu'un dealer se livre au trafic de drogue. Il n'est donc pas absolument nécessaire de saisir de grandes quantités de drogue pour qu'un dealer soit condamné à une longue peine de prison.

- ❖ S'adressant au Directeur central « police administrative », Mme Nathalie Oberweis (déjà Lénk) demande de plus amples explications quant à l'affirmation selon laquelle, en 2021, l'action policière s'est davantage concentrée sur les affaires de trafic de stupéfiants et que les faits de détention, de possession et de consommation de produits stupéfiants ont été moins poursuivis par la Police grand-ducale.

Le Directeur central « police administrative » explique qu'en 2020, la stratégie de la Police consistait à contrôler et à verbaliser les détenteurs de drogue et à évaluer si celle-ci a un effet sur le phénomène du trafic de drogue. Bien que la Police ait pu enregistrer un nombre assez élevé d'interpellations pour possession et consommation de drogue pendant cette année-là, les quantités de stupéfiants saisies par personne étaient relativement faibles et

⁷ <https://wdocs-pub.chd.lu/docs/exped/0130/017/260179.pdf>

⁸ <https://wdocs-pub.chd.lu/docs/exped/0130/026/260267.pdf>

il a été constaté que le phénomène du trafic de drogue n'était guère impacté par cette stratégie.

En conséquence, la Police a changé d'approche et a décidé d'observer et d'arrêter les personnes en possession de plus grandes quantités de drogue. L'orateur tient toutefois à souligner que l'observation secrète de personnes détenant des quantités de drogue plus importantes est beaucoup plus intensive et prend plus de temps que l'observation de personnes n'ayant que de petites quantités sur elles.

Bien que cette nouvelle approche ait finalement entraîné une diminution de la constatation de faits de possession et de consommation de stupéfiants par rapport à 2020, elle a néanmoins conduit à une augmentation du nombre d'arrestations pour trafic de drogue (cf. page 42 de la présentation) et les personnes arrêtées ont pu être reconnues coupables non seulement de possession et de consommation de drogue, mais aussi de trafic de drogue.

La Police appliquera désormais cette nouvelle stratégie pour réaliser une analyse de situation du trafic de drogue dans les environs du boulevard Royal Hamilius, du Parking Aldringen et du Parc municipal.

Mme Nathalie Oberweis trouve très intéressant l'exposé du Directeur central « police administrative » sur la stratégie de la Police en matière de lutte contre le trafic de drogue et demande s'il estime que cette nouvelle approche plus ciblée a permis d'endiguer le phénomène du trafic de drogue.

Le Directeur central « police administrative » indique que tant qu'il y aura une demande de drogues, il sera très difficile de l'endiguer par des mesures ciblées. Lorsque la police mène des enquêtes et des actions géographiquement ciblées sur le terrain, il arrive que le trafic et la consommation de drogue se déplacent vers d'autres quartiers et rues de la capitale.

- ❖ M. Dan Biancalana (LSAP) souhaite savoir quelles sont les catégories d'infractions pour lesquelles le taux policier d'élucidation est le plus élevé et celles pour lesquelles il est le plus faible.

En ce qui concerne les vols à main armée sur des stations d'essence, qui se trouvent souvent en zone frontalière, l'orateur demande si la Police grand-ducale travaille à la mise en place d'un concept de sécurité avec les exploitants de ces établissements.

Le Directeur central « police administrative » fait savoir que les affaires de stupéfiants présentent souvent un taux d'élucidation de 100%. En cas de cambriolage, il se peut que l'auteur puisse être identifié grâce aux empreintes relevées sur le lieu de l'effraction, à condition qu'elles soient enregistrées dans les bases de données policières. L'orateur se félicite dans ce contexte du bon fonctionnement de la coopération policière transfrontalière, qui permet à la Police grand-ducale de réaliser de nombreuses identifications. Une autre infraction pour laquelle un auteur peut généralement être identifié assez rapidement est celle des coups et blessures.

Répétant qu'une affaire est considérée comme élucidée par la Police lorsqu'un auteur a pu être identifié, l'orateur souhaite souligner qu'un taux policier d'élucidation élevé ne saura nécessairement signifier que la qualité de l'enquête judiciaire est bonne. Ainsi, le taux d'élucidation qui est présenté dans le cadre des statistiques policières n'est pas à confondre avec le taux d'élucidation des enquêtes judiciaires.

En ce qui concerne la question de M. Biancalana sur les vols à main armée sur des stations d'essence, le Directeur central « police administrative » fait remarquer qu'il y a eu une série

de braquages en 2021, raison pour laquelle les chiffres relatifs à ce type d'infraction ont été plus élevés dans les statistiques policières de cette année que pour les années précédentes. 6 vols à main armée de stations d'essence ont pu être élucidés par la Police.

L'orateur explique que la Police grand-ducale entretient un échange régulier avec les exploitants de stations d'essence et propose également de manière récurrente des cours de formation en termes de gestion et de prévention de vols à main armée. L'objectif de ces formations consiste notamment à former les participants de manière à ce qu'ils soient en mesure de se préparer à prévenir de tels actes et de savoir réagir en situation de braquage.

À part cela, l'orateur donne à considérer que la plupart des exploitants de stations d'essence au Luxembourg renoncent volontairement à mettre en place les infrastructures nécessaires afin de prévenir les vols d'essence, tels que des barrières qui ne s'ouvrent qu'après le paiement du client ou des systèmes de prépaiement installés dans les terminaux en libre-service à la pompe. En effet, lors des échanges avec la Police, les exploitants signalent de manière récurrente qu'ils se préoccupent moins des vols d'essence que des vols à main armée, car, selon eux, les ventes réalisées en magasin sont économiquement plus intéressantes que les ventes de carburant.

- ❖ Mme Lydie Polfer (DP) indique qu'elle partage les préoccupations de M. Mosar concernant les différents problèmes qui apparaissent à Luxembourg-Ville et qu'elle espère que le projet de loi n° 7909 puisse encore être voté avant les vacances estivales à la Chambre des Députés.

L'oratrice demande ensuite si la présentation relative aux statistiques policières 2021 peut être envoyée aux membres de la commission.

Mme la Présidente répond par l'affirmative.

Monsieur le Ministre confirme, en précisant que les présentations relatives aux statistiques policières des dix dernières années peuvent être consultées sur le site de la Police grand-ducale.

- ❖ M. Laurent Mosar exprime son mécontentement quant à la réponse de Monsieur le Ministre selon laquelle deux nouveaux projets de loi ont été déposés afin de lutter contre la délinquance juvénile, en soulevant qu'un tel phénomène ne peut pas être endigué en votant simplement des textes de loi à la Chambre des Députés. L'orateur affirme dans ce contexte qu'il lui a été rapporté que tant la Police grand-ducale que le Parquet n'ont pas été sollicités afin de rédiger un avis sur les deux projets de loi n°s 7991 et 7992. Certains agents de la Police, qui sont notamment chargés des dossiers correspondants, craignent toutefois que la situation de la délinquance juvénile pourrait se dégrader davantage si les textes desdits projets de loi entraient en vigueur dans leur version actuelle. Pour cette raison, l'orateur souhaite savoir si les avis des agents de police chargés des affaires de délinquance juvénile ont été pris en compte dans le cadre de l'élaboration des deux projets de loi précités.

Répétant que le nombre total d'auteurs mineurs identifiés a augmenté de 50% en 2021 par rapport à 2019, l'orateur revendique à ce que des mesures concrètes soient prises par le Gouvernement pour s'attaquer résolument au phénomène de la délinquance juvénile.

Monsieur le Ministre indique que le ministère de la Sécurité intérieure entretient un contact régulier avec le ministère de la Justice, mais aussi avec d'autres ministères tels que le ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'élaboration de projets de loi.

Au vu des affirmations de M. Mosar, l'orateur estime qu'il est certainement concevable que parmi 2 500 policiers, certains ne partagent pas les vues du Gouvernement. De manière générale, la Police grand-ducale est invitée à formuler des avis sur les projets de loi qui la concernent. Selon l'orateur, cela a été le cas pour le projet de loi relatif aux services de gardiennage, qui sera prochainement déposé. La Police est également impliquée dans l'élaboration d'un cadre légal régissant les manifestations au Luxembourg.

Assurant que le Gouvernement envisage de lutter résolument contre le phénomène de la délinquance juvénile, l'orateur estime que ce problème ne peut néanmoins être résolu du jour au lendemain.

Étant d'avis que Monsieur le Ministre n'a pas fourni de réponse claire à sa question, M. Laurent Mosar demande si le Gouvernement a demandé formellement l'avis de la Police grand-ducale par rapport aux deux projets de loi précités.

Monsieur le Ministre indique qu'il n'existe pas d'avis officiel de la Police grand-ducale sur les deux projets de loi.

M. Laurent Mosar exprime son étonnement quant à la dernière déclaration de Monsieur le Ministre, en faisant remarquer qu'il lui semble normal que l'avis de la Police soit demandé dans le cadre d'un projet de loi prévoyant des mesures qu'elle devra exécuter à l'avenir.

L'orateur demande si le ministère de la Sécurité intérieure a été invité à formuler un avis sur le projet de loi relatif à la légalisation du cannabis.

Mme Lydie Polfer et Mme Nancy Arendt épouse Kemp (CSV) remercient le secrétaire-administrateur de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense d'avoir envoyé la présentation des statistiques policières 2021 aux membres de la commission pendant la présente réunion.

En réponse aux questions de M. Mosar, Madame la Présidente suppose que les différents ministères et leurs administrations communiquent entre eux lorsqu'il s'agit d'élaborer des projets de loi.

Monsieur le Ministre soulève que, bien que la Police soit souvent l'exécutant de mesures prescrites par la loi, la responsabilité du contenu d'un projet de loi donné incombe au ministre qui en est l'auteur.

Supposant que les projets de loi n^{os} 7991 et 7992 feront probablement l'objet d'amendements dans le cadre de la procédure législative, l'orateur estime qu'il convient de tirer une conclusion sur la qualité des deux textes lors du vote à la Chambre des Députés.

M. Laurent Mosar répète qu'il souhaite avoir une réponse à sa question.

Monsieur le Ministre répète qu'il ne peut, à ce stade, pas fournir de réponse à cette question.

M. Laurent Mosar invite Monsieur le Ministre à rassembler les informations nécessaires à cet égard et de lui faire parvenir sa réponse écrite ou de lui fournir une réponse orale lors de la prochaine réunion de la Commission de la Sécurité intérieure et de la Défense.

Le Secrétaire-administrateur,
Marianne Weycker

La Présidente de la Commission de la Sécurité intérieure
et de la Défense,
Stéphanie Empain

Le Secrétaire-administrateur,
Philippe Neven

Procès-verbal approuvé et certifié exact

Annexe : Présentation des statistiques policières 2021

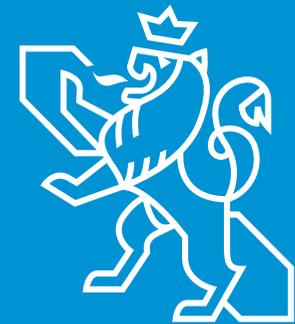
Présentation des statistiques policières 2021

07.04.2022



Introduction

M. Henri KOX
Ministre de la Sécurité intérieure



Présentation des statistiques policières

M. Pascal PETERS

Directeur central police administrative



Remarques préliminaires

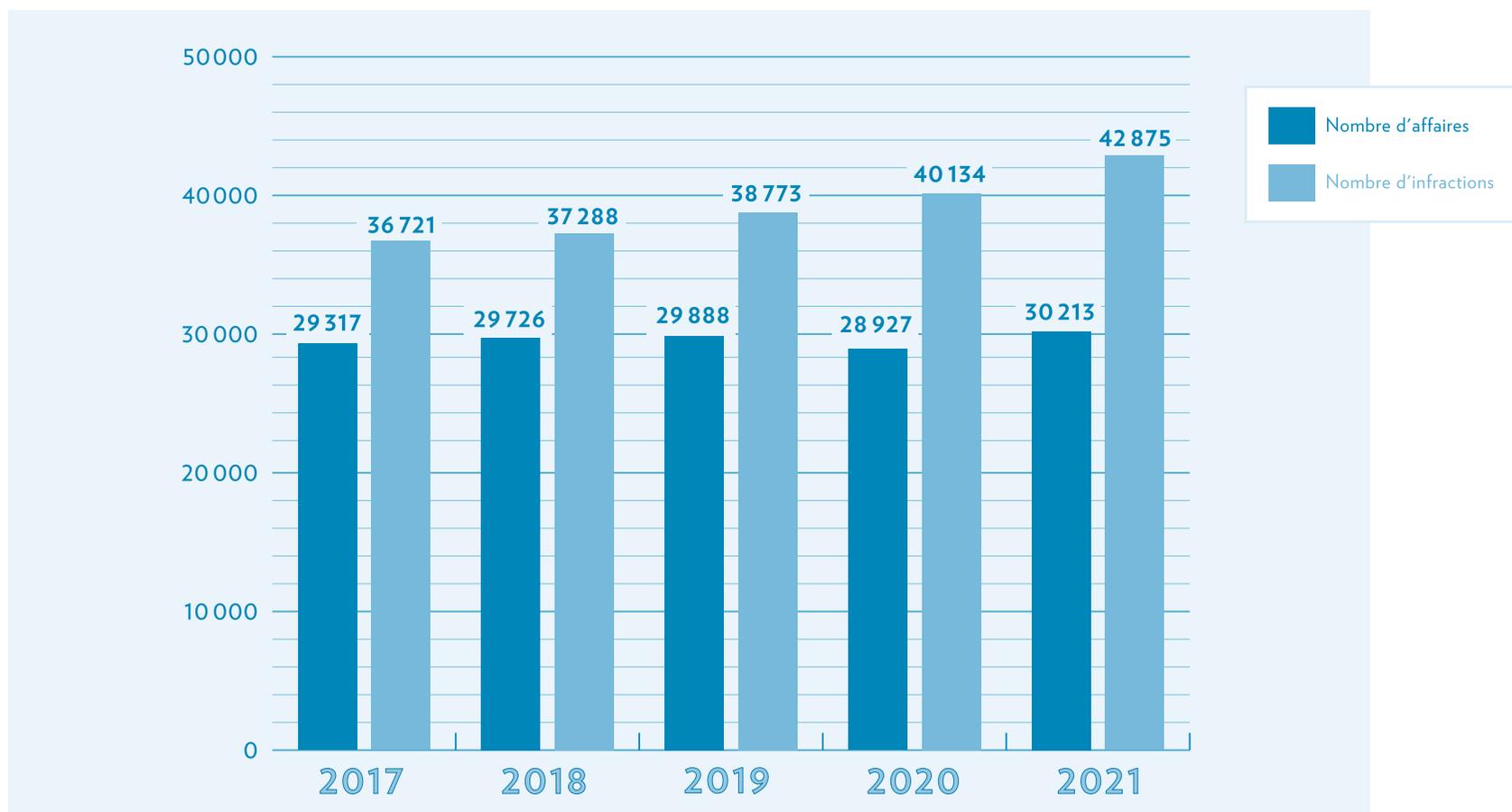
Limites des statistiques policières :

- Données de base
- Qualification
- Délais





ÉVOLUTION DES AFFAIRES ET INFRACTIONS ENREGISTRÉES 2017 - 2021



On constate que le **nombre d'affaires enregistrées augmente de 4,45%** (+1286 affaires) par rapport à l'année 2020 et que le **nombre d'infractions saisies augmente de 6,83%** (+2741 infractions).



Affaires / infractions

Dans une affaire, plusieurs infractions peuvent concourir.

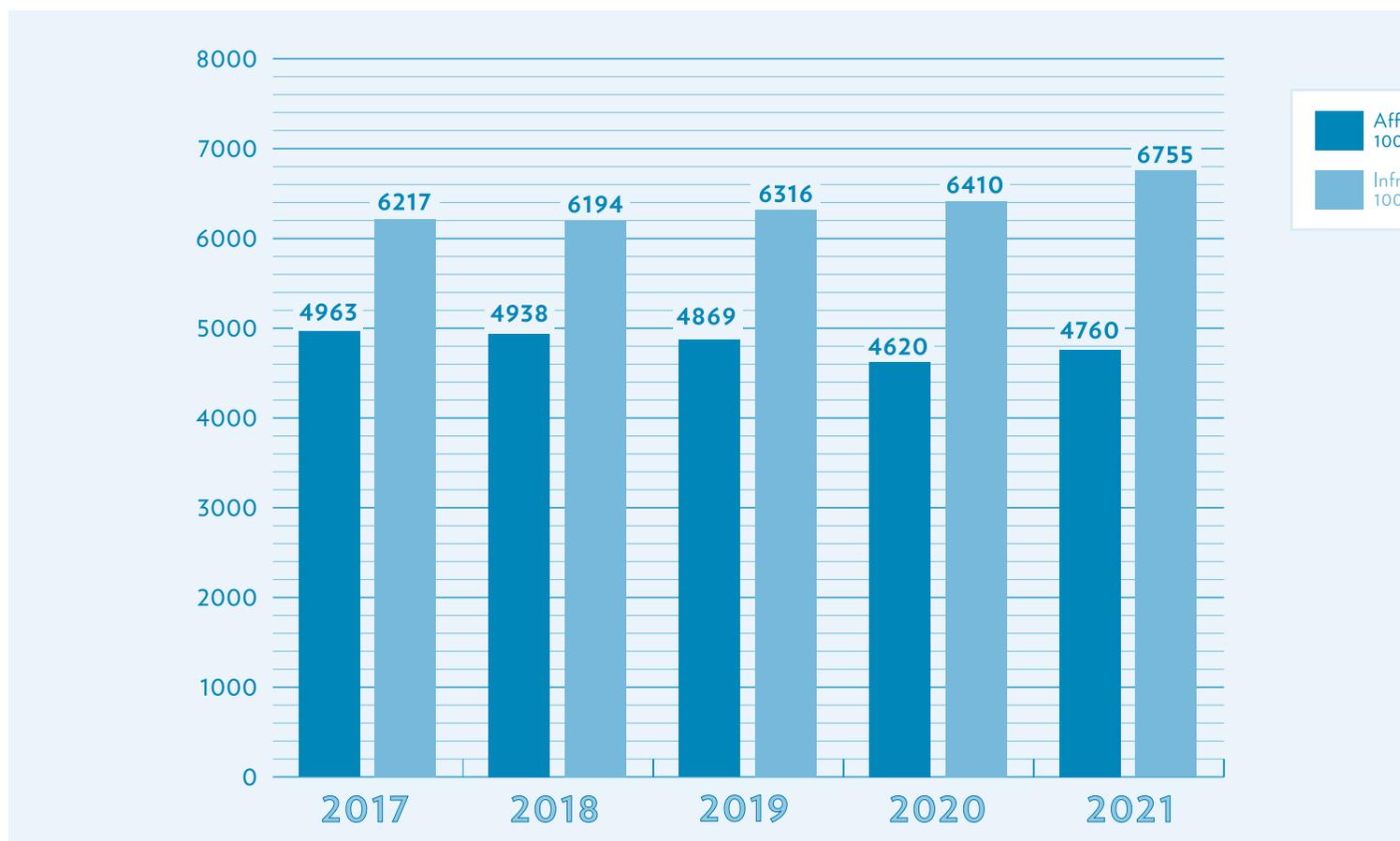
Exemple :

1 fait en matière de violence domestique peut représenter plusieurs infractions :

- » coups et blessures
- » injures
- » menaces



ÉVOLUTION DU NOMBRE D'AFFAIRES / INFRACTIONS SUR 100 000 HABITANTS 2017 - 2021



Tendances sur 100 000 habitants sur 5 ans (2017 - 2021):
Baisse de 1,45 % sur 100 000 habitants par rapport à la moyenne



Affaires

Légère baisse de 1,45 % du nombre d'affaires calculé par 100 000 habitants par rapport à la moyenne 2017 – 2021

Détails :

- 2021 : 30 213
- Tendances du nombre total sur 5 ans (2017 – 2021)
 - › **Augmentation de 1,98 %** par rapport à la moyenne de 29 614 affaires par an
- Tendances sur 100 000 habitants sur 5 ans (2017 – 2021)
 - › **Baisse de 1,45 %** sur 100 000 habitants rapport à la moyenne



Infractions

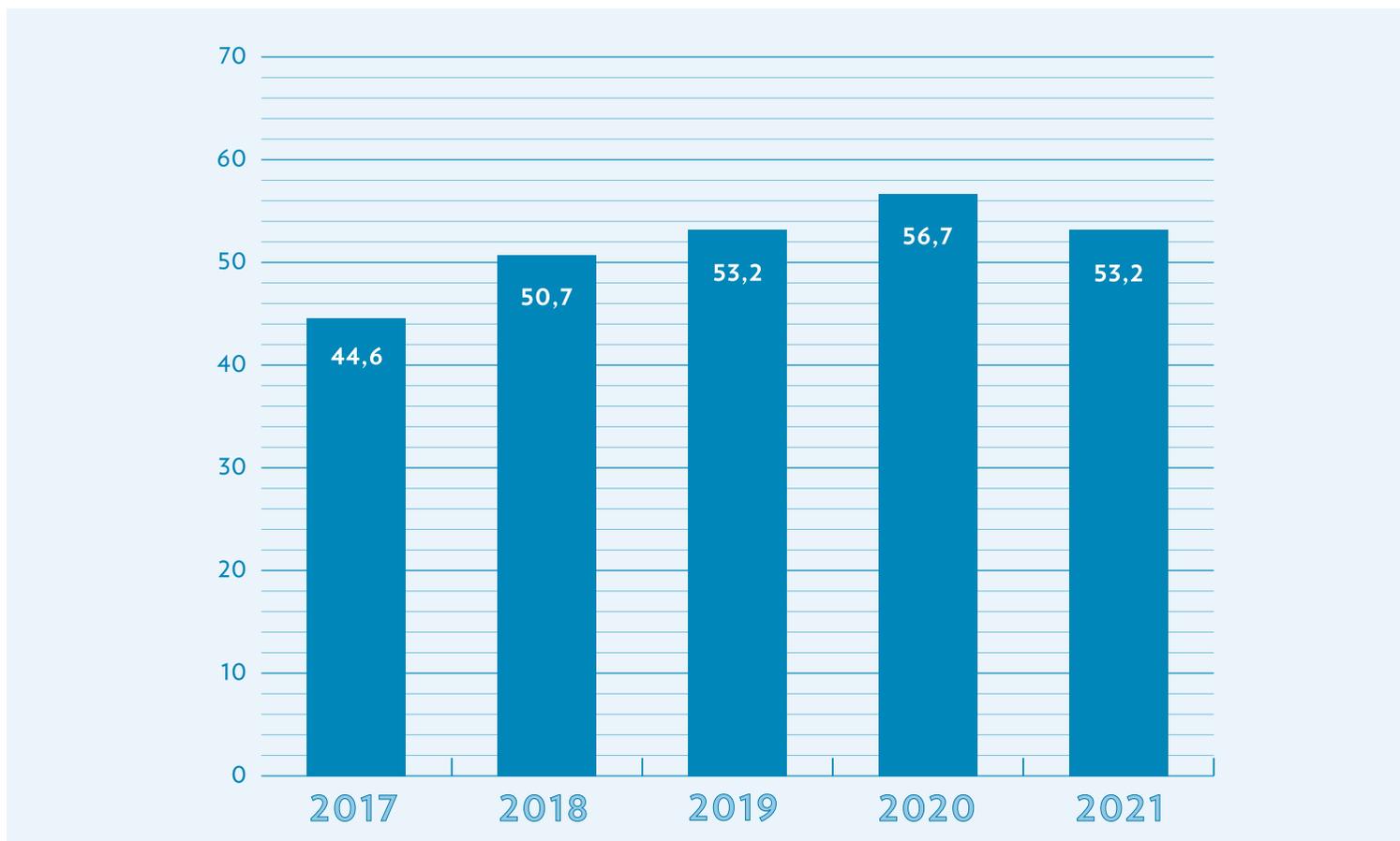
Augmentation du nombre d'infractions par affaire à 1,42 en 2021 par rapport à une moyenne de 1,32 pour 2017 – 2021

Détails :

- 2021 : 42 875 infractions pour 30 213 affaires
- Tendances sur 5 ans (2017 – 2021) :
 - › **Augmentation** du nombre d'infractions par affaires
 - › 2021 : 1,42 infractions par affaire
 - › 2017 : 1,25 infractions par affaire



TAUX POLICIER D'ÉLUCIDATION 2017 - 2021



Pour l'année 2021 nous enregistrons un taux policier d'élucidation de 53,2%.



Taux d'élucidation

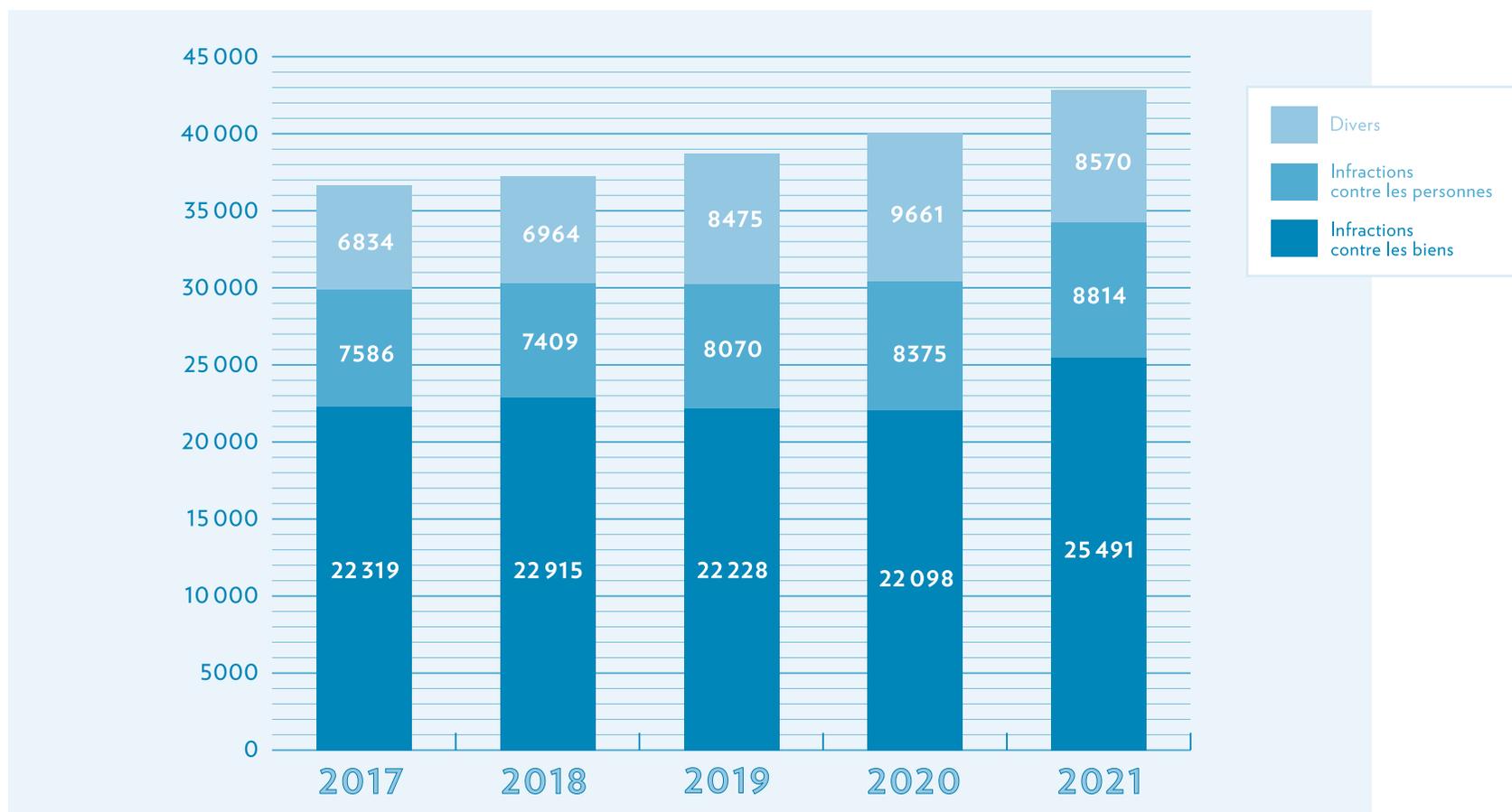
Augmentation du taux d'élucidation

Détails :

- 2021 : 53,2 %
- Taux d'élucidation sur 5 ans (2017 – 2021) : 51,7 %



GROUPES D'INFRACTIONS 2017 - 2021



La grande catégorie des « infractions contre les biens » constitue la principale source de la délinquance enregistrée par la Police au Luxembourg. Elle est majoritairement alimentée par les infractions liées aux vols et représente 59,5 % de la totalité des infractions. Par rapport à 2020, elle a augmenté de 15,35 %.

La catégorie des « infractions contre les personnes » représente 20,6% de la totalité des infractions. Par rapport à 2020, on constate une augmentation de 5,24%.

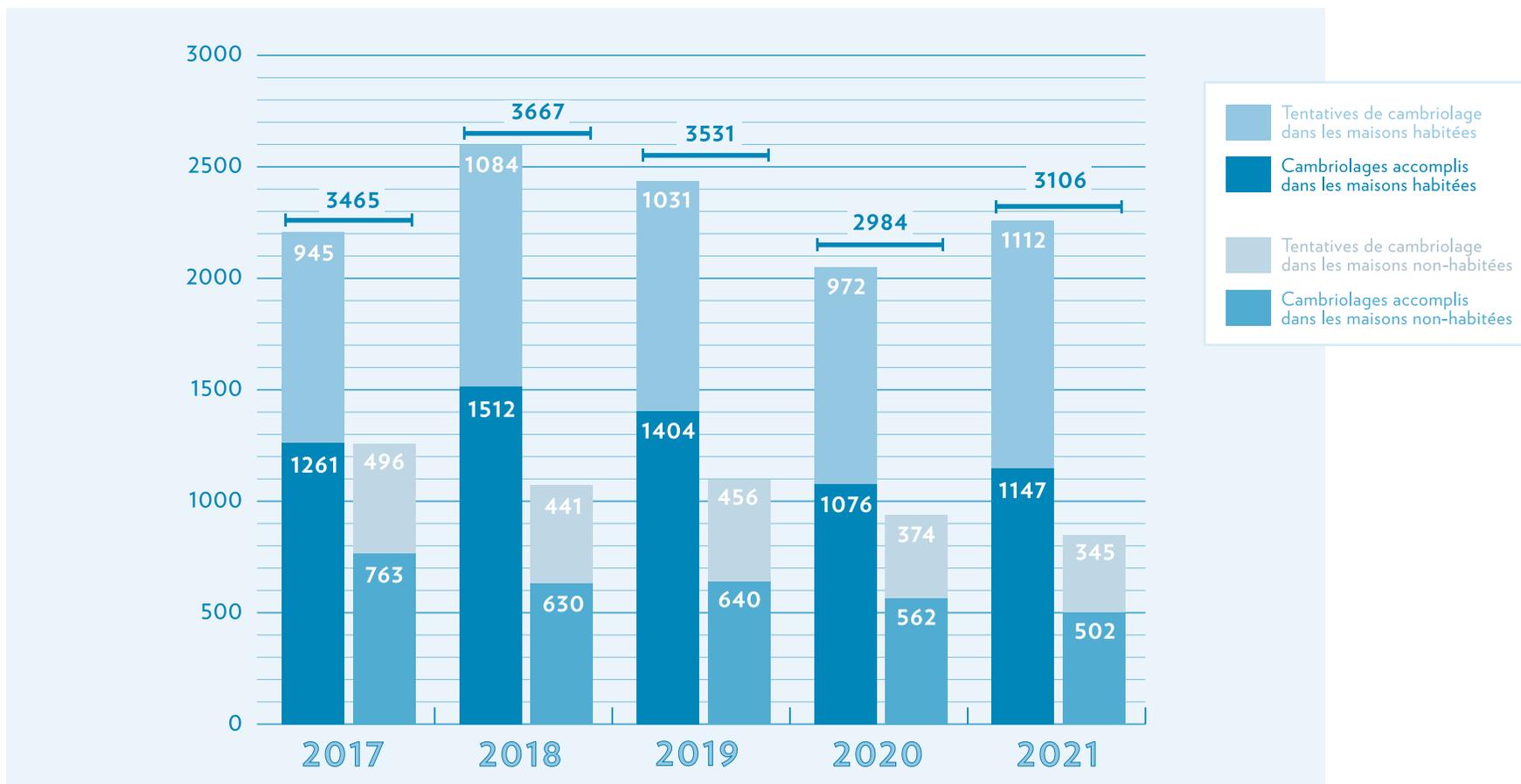
La catégorie « Divers » regroupe toutes les infractions non explicitées dans les deux autres domaines. Elle renferme en grande partie des affaires de stupéfiants. Sont également comprises les infractions contre certaines lois spéciales et règlements communaux, notamment les infractions en matière de la loi sur l'entrée et le séjour des étrangers, d'ivresse publique et de droit de visite.

Infractions contre les biens



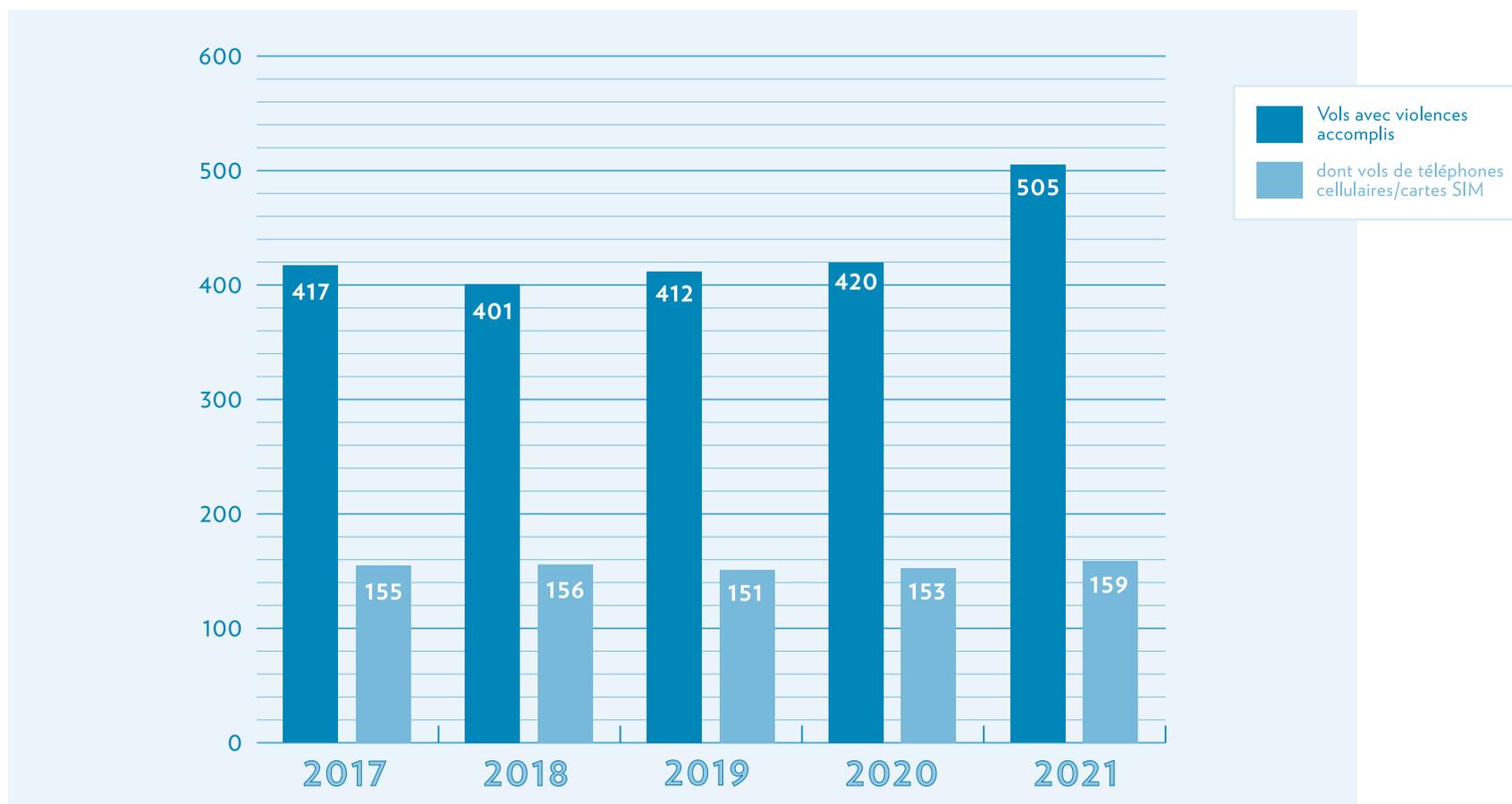


CAMBRIOLAGES DANS MAISONS HABITÉES ET NON-HABITÉES (TENTATIVES ET FAITS ACCOMPLIS) 2017 - 2021





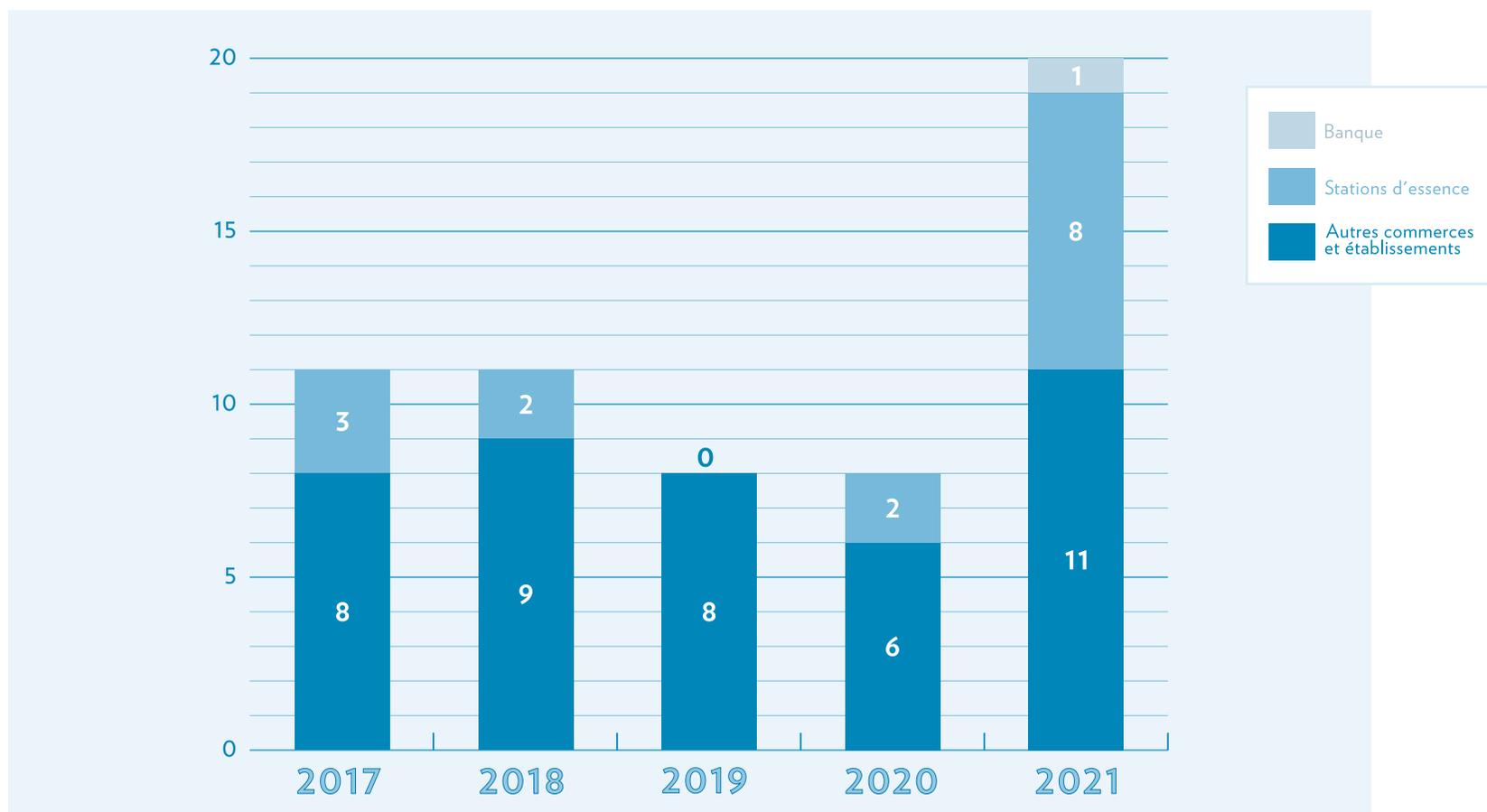
VOLS AVEC VIOLENCES 2017 - 2021



Le graphique représente seulement les faits accomplis.



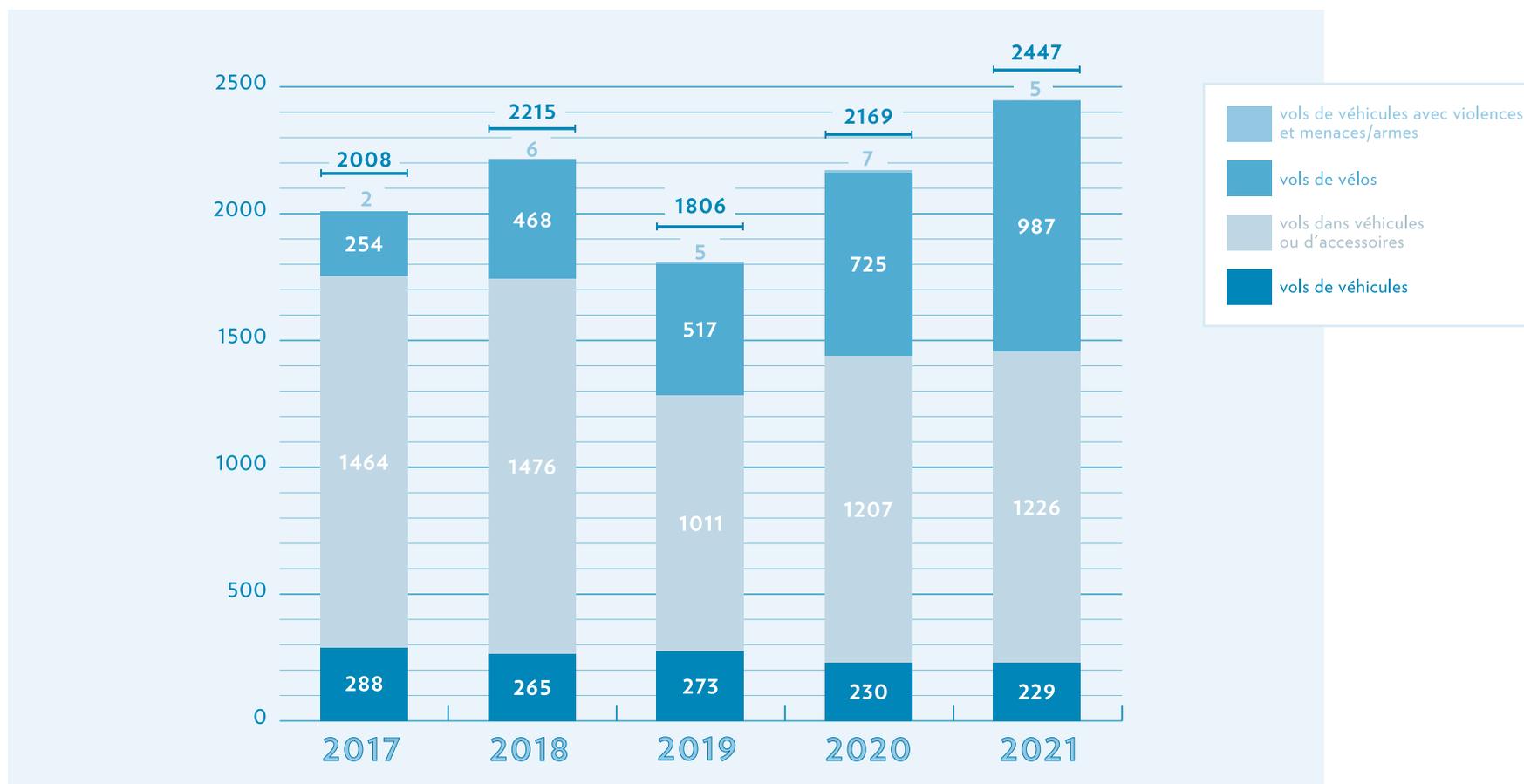
VOLS À MAIN ARMÉE CONTRE LES ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX 2017 - 2021



Pour l'année 2021 onze vols à main armée sur d'autres commerces et établissements (librairies, magasins d'alimentation/self-service, bijouteries, ...) ont été enregistrés, ainsi que huit sur des stations d'essence et un dans une banque, ce qui ramène à **un total de vingt vols à main armée accomplis**.



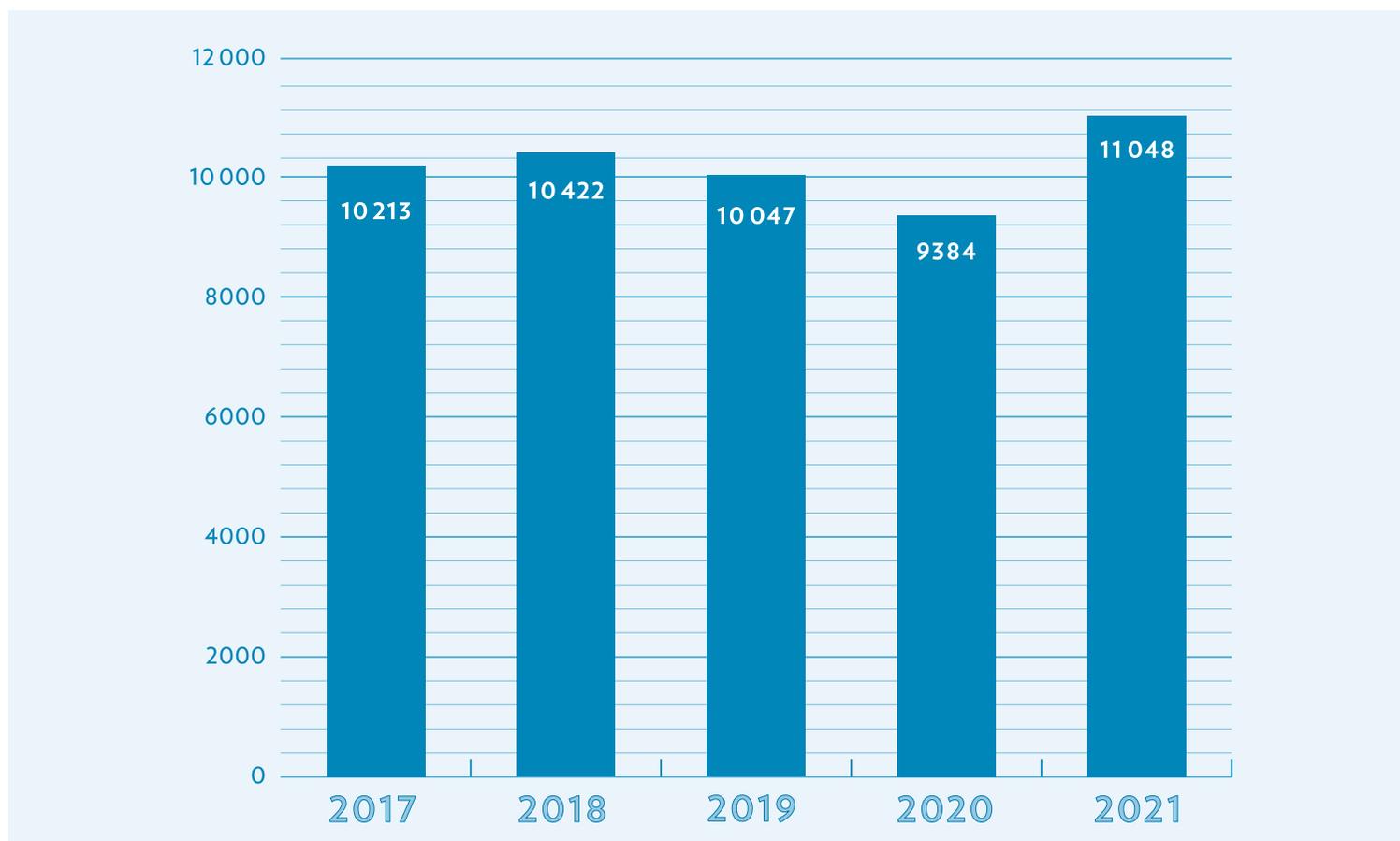
VOLS LIÉS AUX VÉHICULES (FAITS ACCOMPLIS) 2017 - 2021



En 2021, 278 infractions ont été enregistrées en plus, ce qui représente **une augmentation de 12,82%** par rapport à l'année 2020.



INFRACTIONS ENREGISTRÉES POUR D'AUTRES VOLS 2017 - 2021



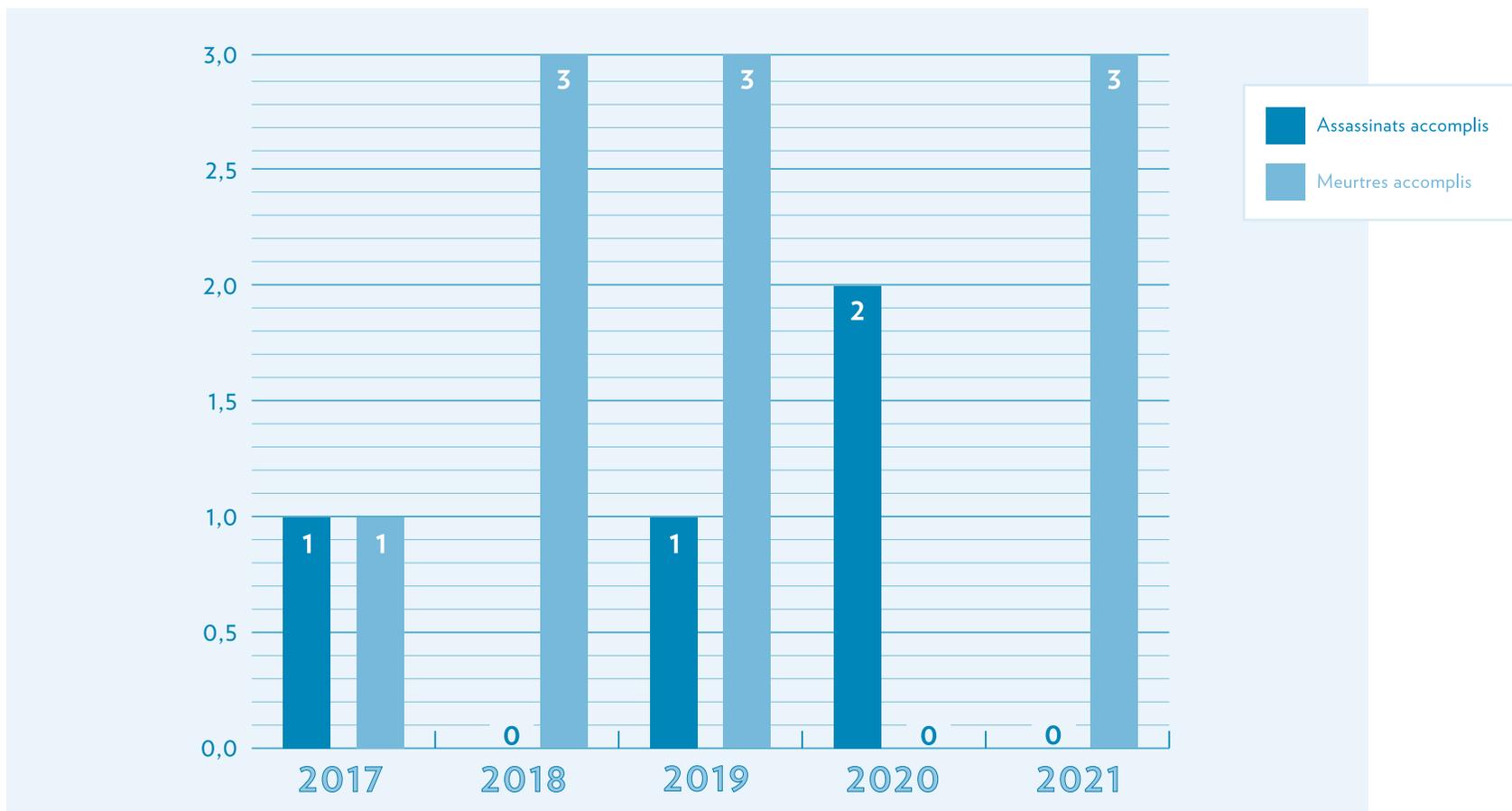
La catégorie « autres vols » regroupe principalement les infractions pour vols simples, vols à l'étalage, vols domestiques et vols à la tire (tentatives incluses). Par rapport à 2020, **ce chiffre a augmenté de 1 664 infractions, soit 17,73%**. On constate que cette catégorie représente à elle seule environ plus d'un quart de toutes les infractions enregistrées par la Police.

Infractions contre les personnes





MEURTRES / ASSASSINATS 2017 - 2021





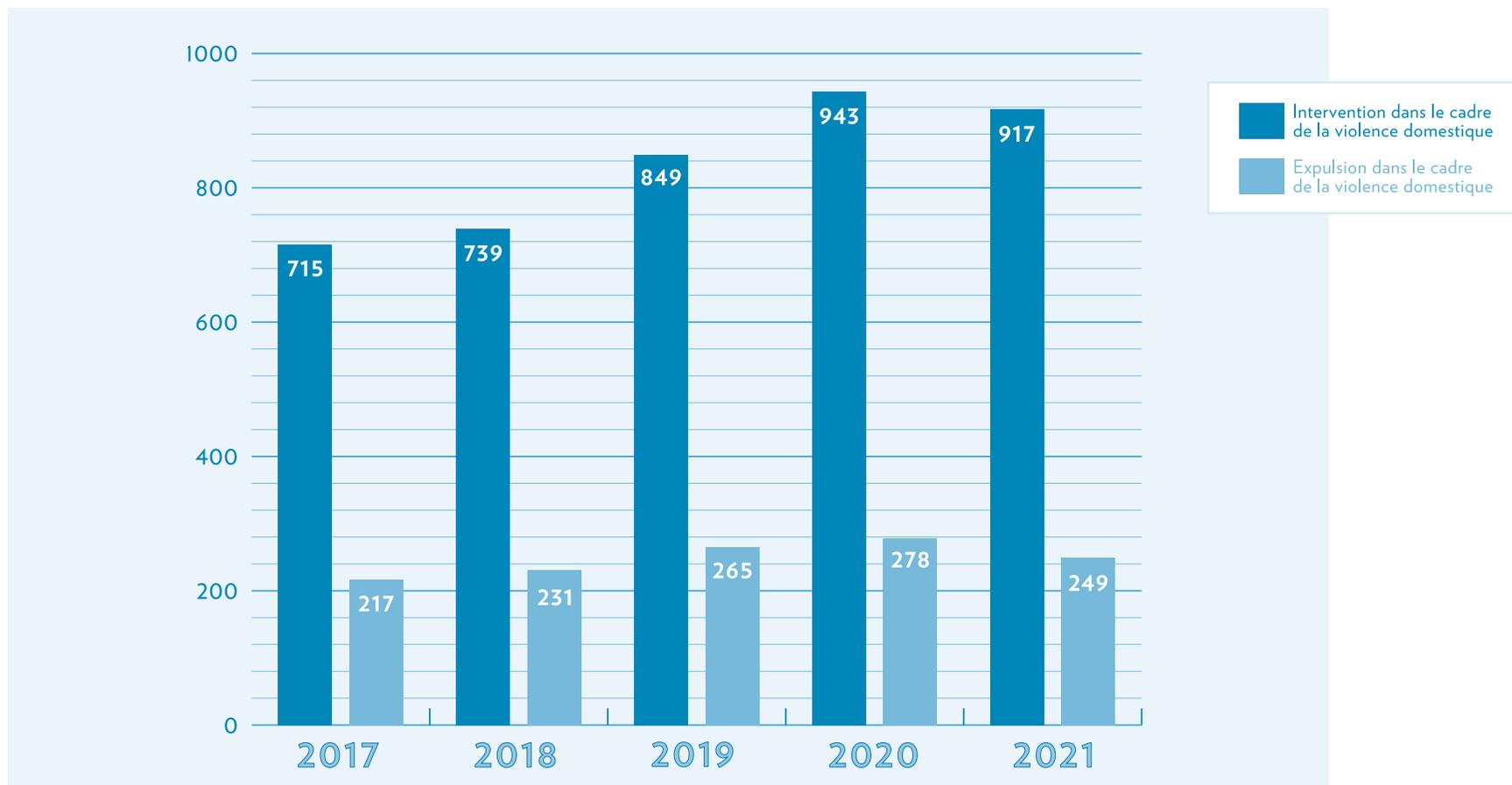
COUPS ET BLESSURES VOLONTAIRES 2017 - 2021



Parmi les coups et blessures volontaires en 2021 figurent 2 419 (81,53%) coups et blessures volontaires sans incapacité de travail.

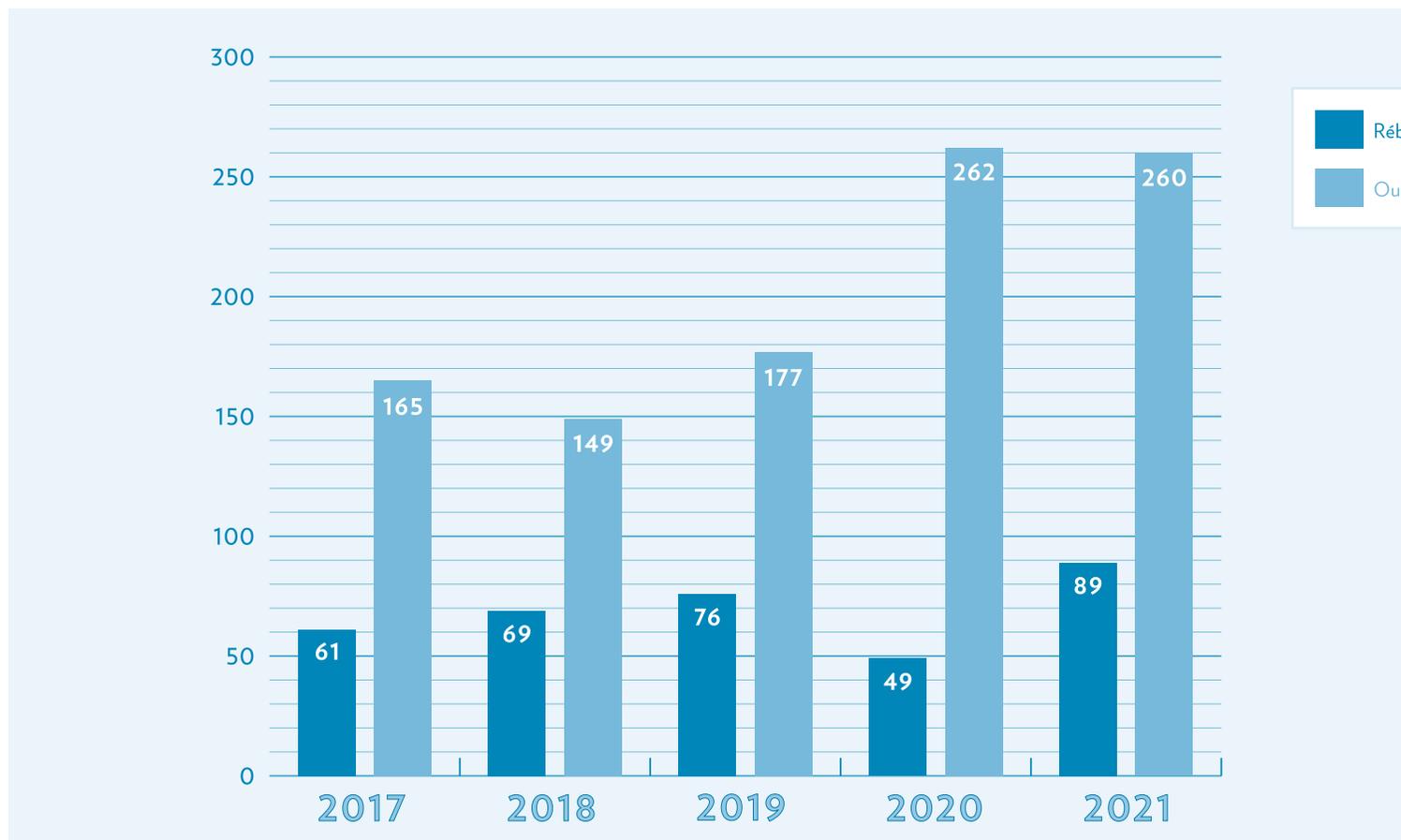


VIOLENCE DOMESTIQUE 2017 - 2021



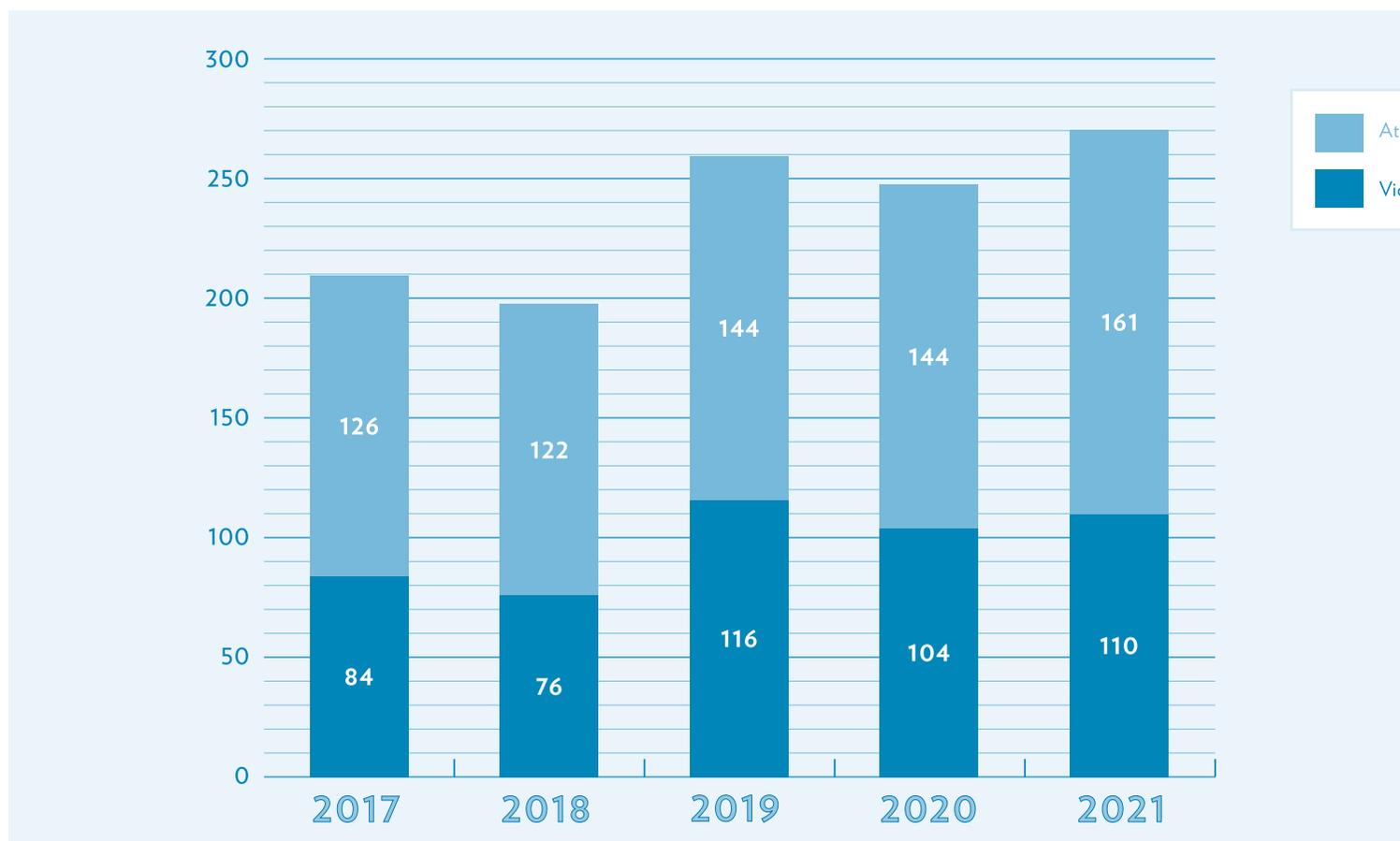


RÉBELLIONS ET OUTRAGES À AGENTS 2017 - 2021



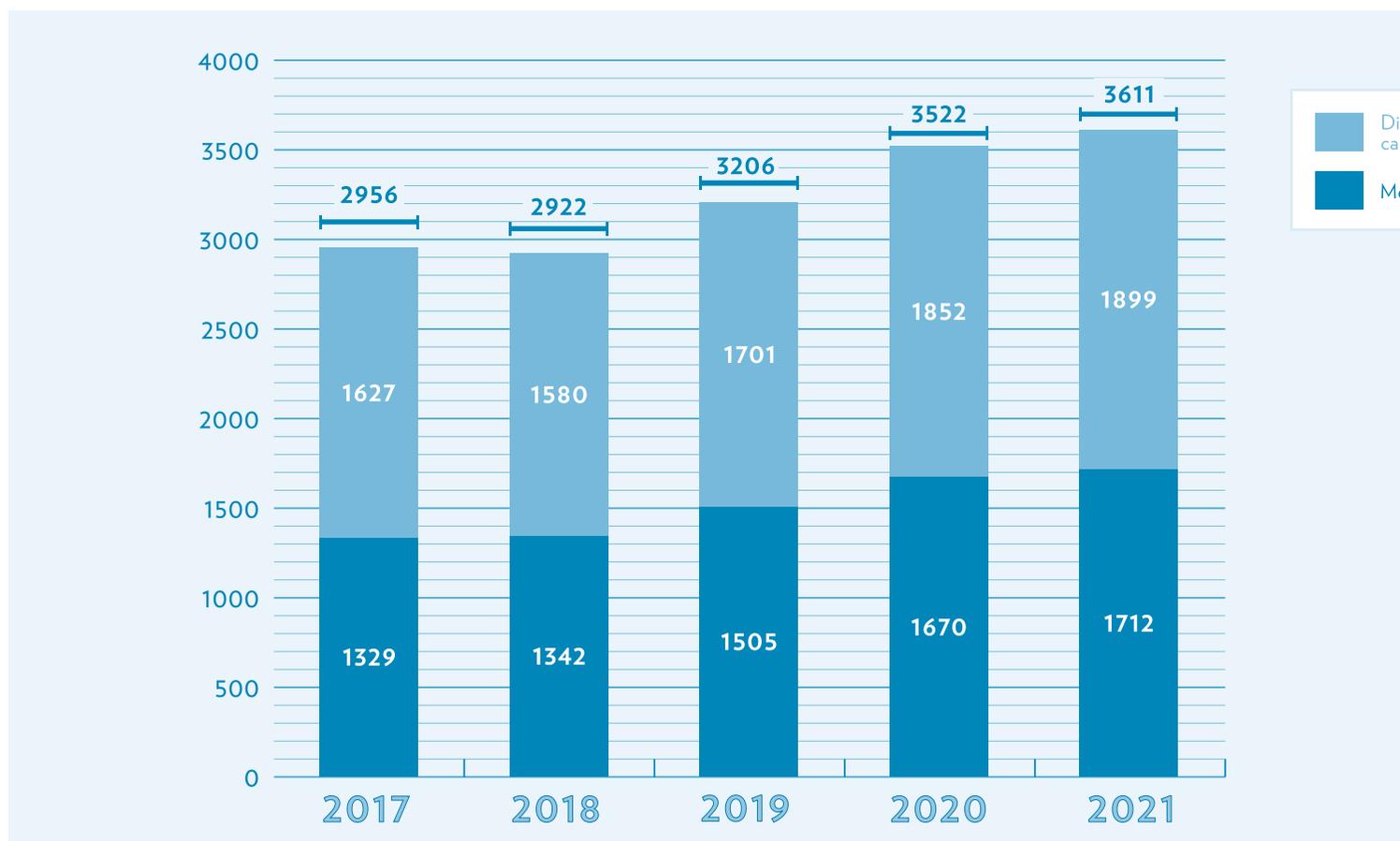


PLAINTES POUR VIOL OU ATTENTAT À LA PUDEUR 2017 - 2021





MENACES ET DIFFAMATIONS / CALOMNIES / INJURES 2017 - 2021



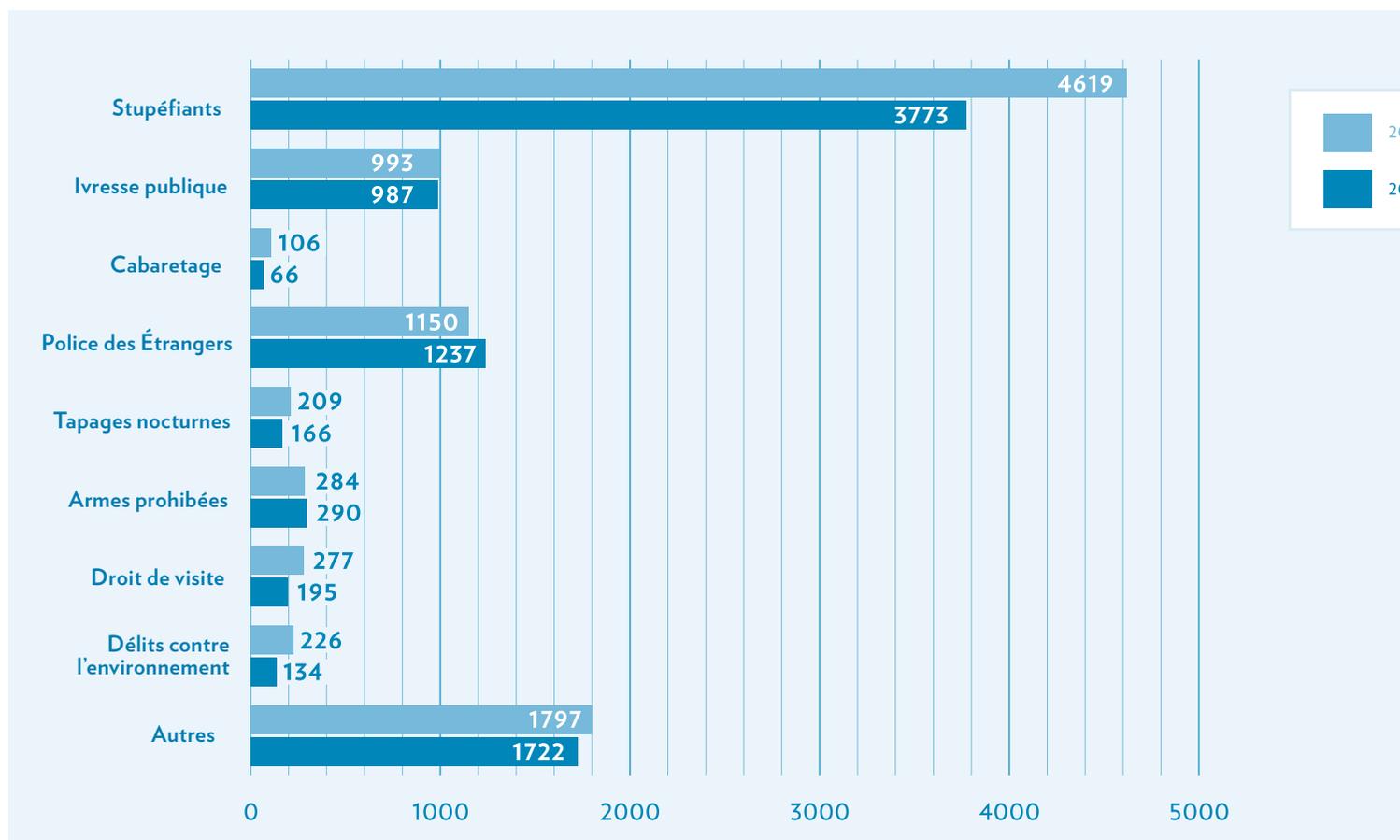
Les menaces ont connu une hausse de 2,51% (42 infractions) ainsi que les diffamations/calomnies/injures qui ont augmenté de 2,54% (47 infractions).

Le groupe d'infractions « Divers »





LE GROUPE D'INFRACTIONS « DIVERS » AVEC SES SOUS-GROUPES



La rubrique «Autres» regroupe notamment les infractions en matière d'usurpation de fonctions de titres ou de noms, de protection des animaux, de faux passeports, permis de conduire etc.

Evolution des cambriolages en 2021

M. Marc WAGNER

SPJ | Département criminalité contre les biens





La Police face aux cambriolages

- Analyse et suivi constants du phénomène
- Réaction policière
 - » Mesures préventives et proactives
 - » Mesures réactives et répressives



Analyse – Définitions

- **Notion de cambriolage :**
« Vol sans violences ni menaces commis à l'aide d'effraction, d'escalade ou de fausses clés dans une maison habitée ou non habitée »
- **Notion de maison habitée :**
Maisons, appartements et caves
- **Notion de maison non-habitée :**
Magasins, entreprises, restaurants, cafés, baraques de chantier, etc.



Analyse – Évolution du phénomène

Objet	Faits accomplis en 2019	Faits accomplis en 2020	Faits accomplis en 2021	Evolution 2019 → 2021
Maisons habitées et maisons non-habitées	2044	1638	1649	-19,32 %
Maisons habitées	1404	1076	1147	-18,30 %
Maisons non-habitées	640	562	502	-21,56 %

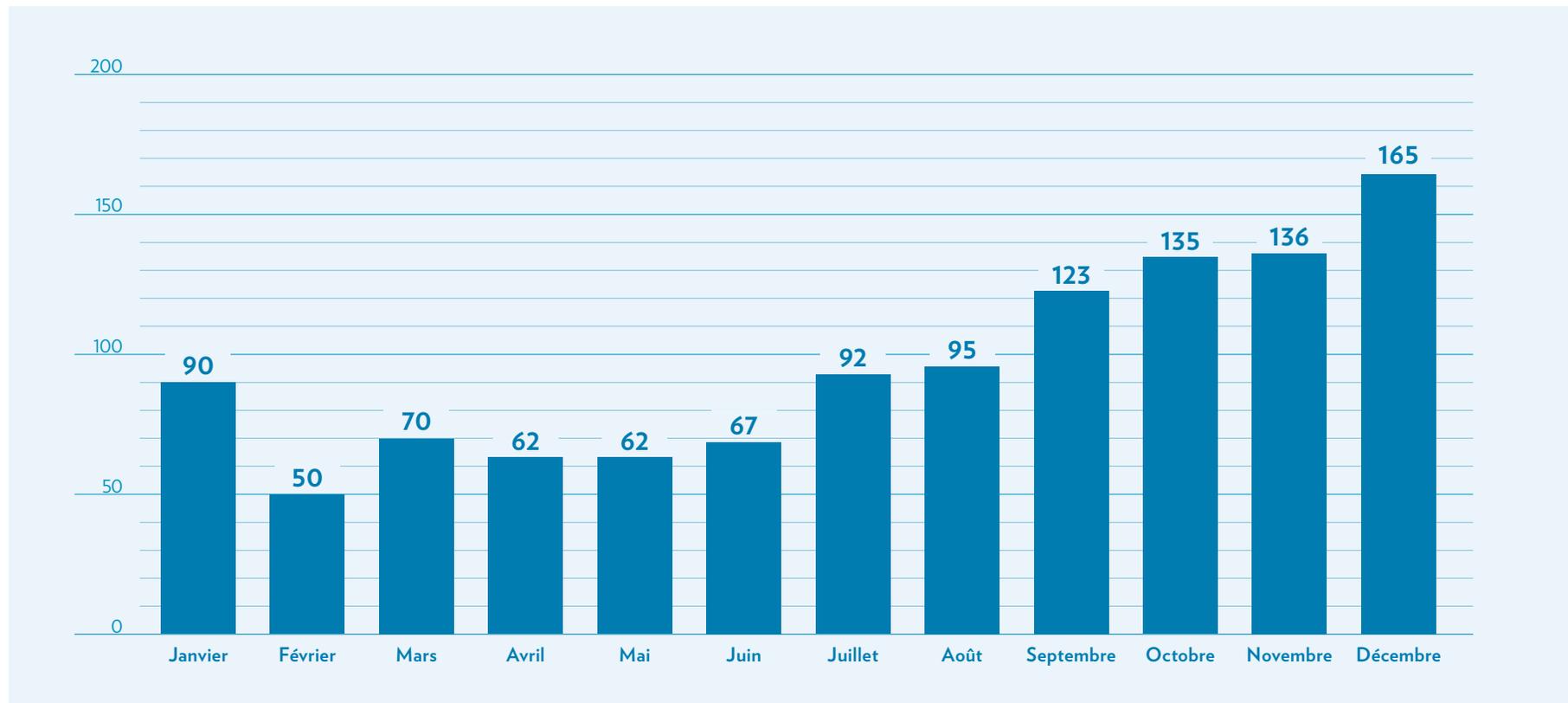
Forte baisse des cambriolages par rapport à la période précovid.

Nombre important de cambriolages dans des caves.



Analyse temporelle

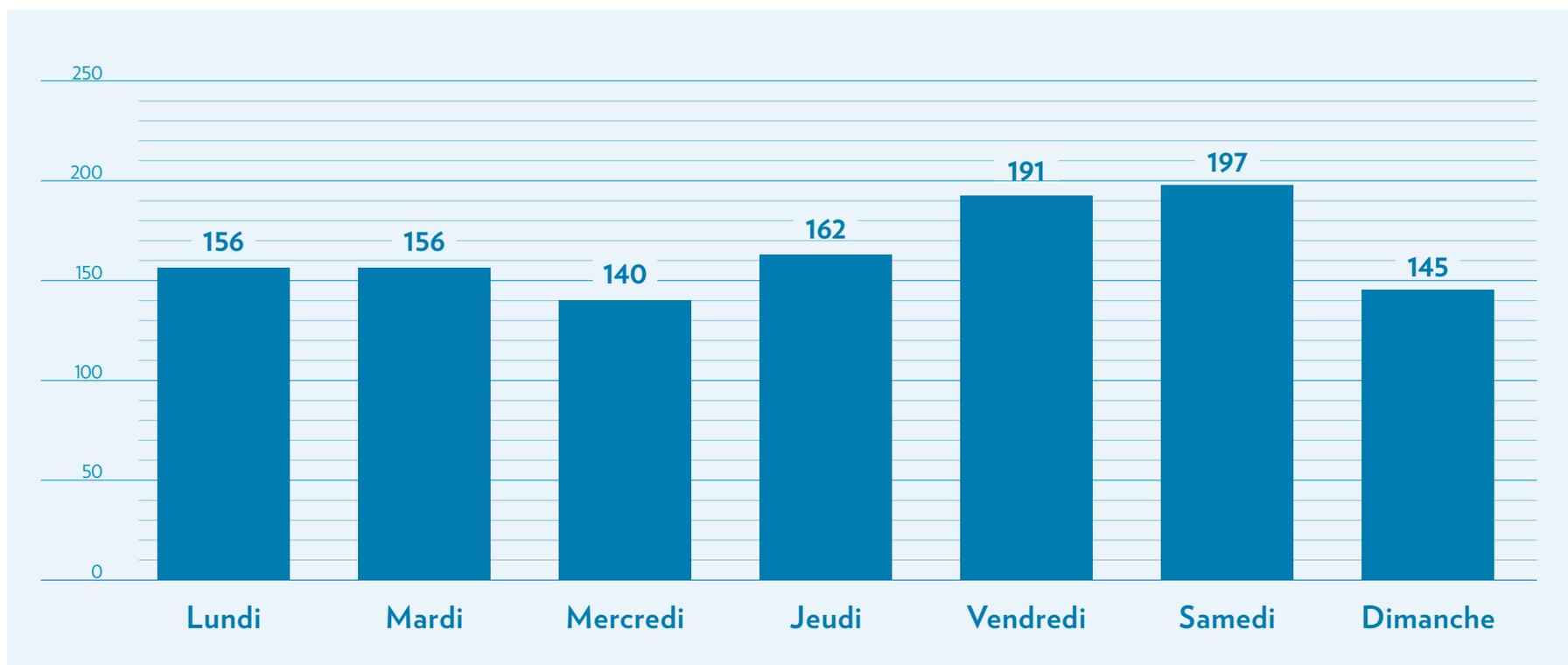
- En fonction du mois de l'année





Analyse temporelle

- En fonction du jour de la semaine



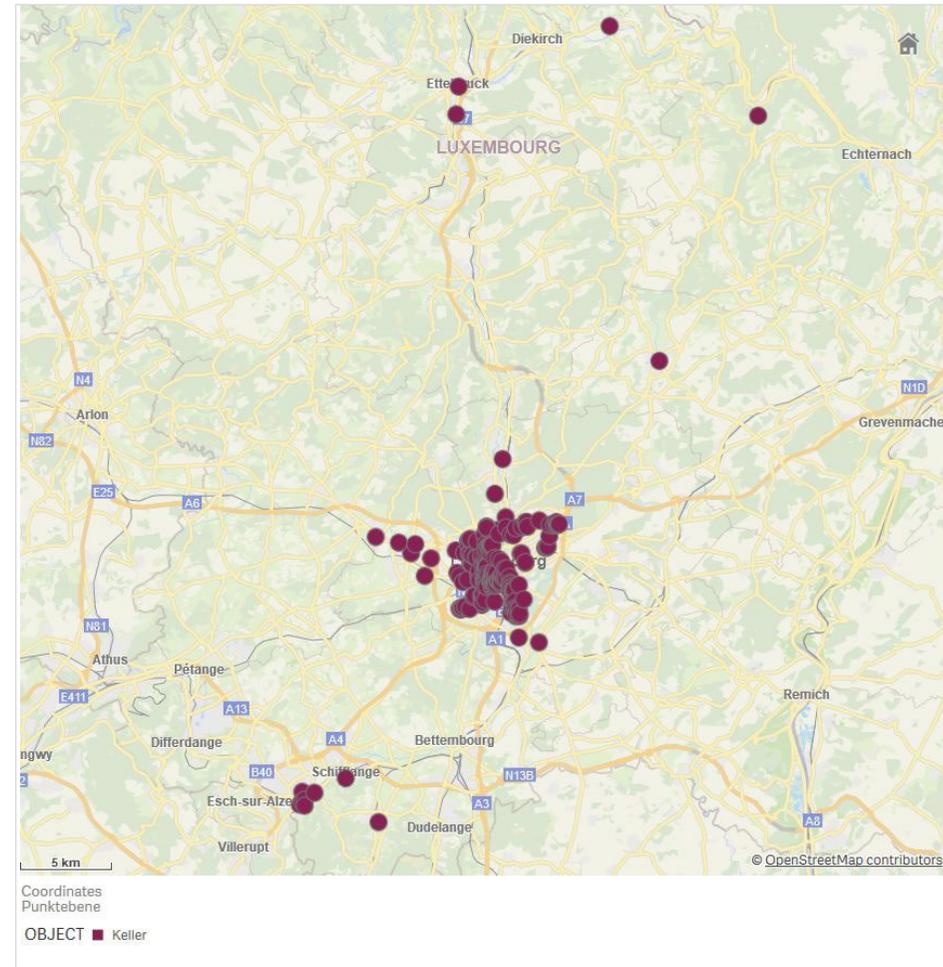
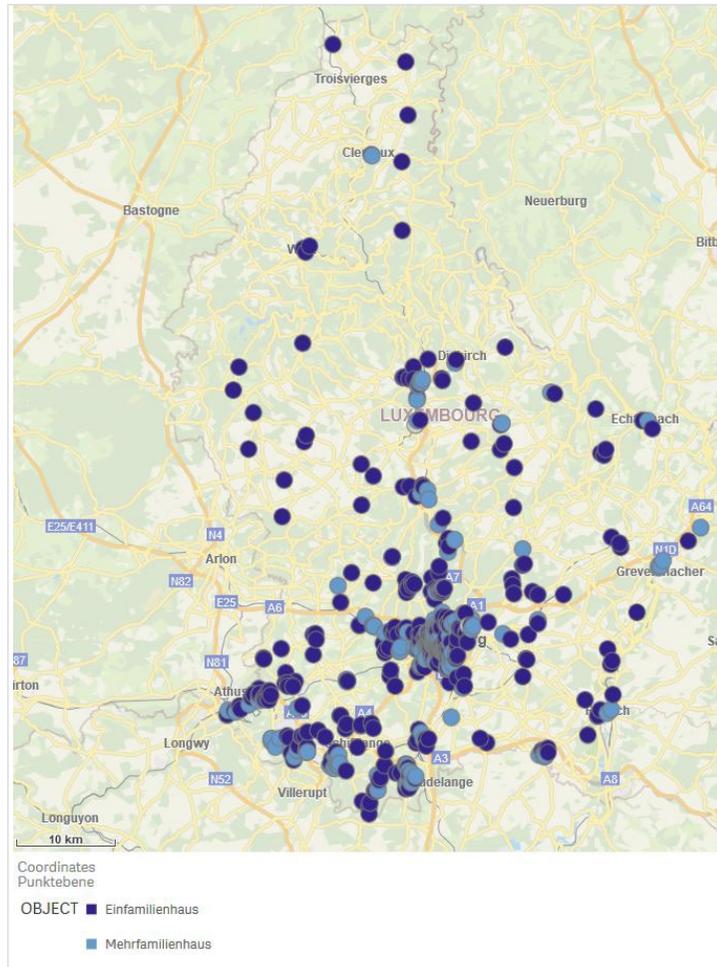


Analyse spatiale

- **Carte des cambriolages dans des maisons habitées**
 - » Milieu urbain > Milieu rural
 - » Proximité aux grands axes routiers
 - » Proximité aux frontières



Analyse spatiale





Réaction policière

- **Efforts préventifs et proactifs**
 - » Patrouilles ciblées
 - » Séances d'information de la population
 - » Service national de prévention de la criminalité
 - › Email : prevention@police.etat.lu
 - › Tél. : (+352) 244 24 40 33



Réaction policière

- **Efforts réactifs et répressifs**
 - » La constatation des faits et la recherche des auteurs
 - » L'enquête de voisinage
 - » La saisie de traces par la police technique
 - » L'enquête subséquente du service de police judiciaire
 - » L'organisation de dispositifs banalisés ou en uniforme



Réaction policière

- **Résultats en 2021**
 - › 493 cambriolages élucidés en 2021
 - › Arrestations de 109 personnes
 - › Identification de 141 auteurs présumés

La lutte contre les stupéfiants

M. Jean-Louis BORDET
SPJ | Département criminalité organisée





La lutte contre les stupéfiants : une priorité

- Reste une priorité majeure pour la Police
- Toutes les unités concernées et engagées
- La Police n'est qu'un acteur dans la lutte
- La demande appelle l'offre !

→ La lutte contre les stupéfiants : l'affaire de tous



Base légale

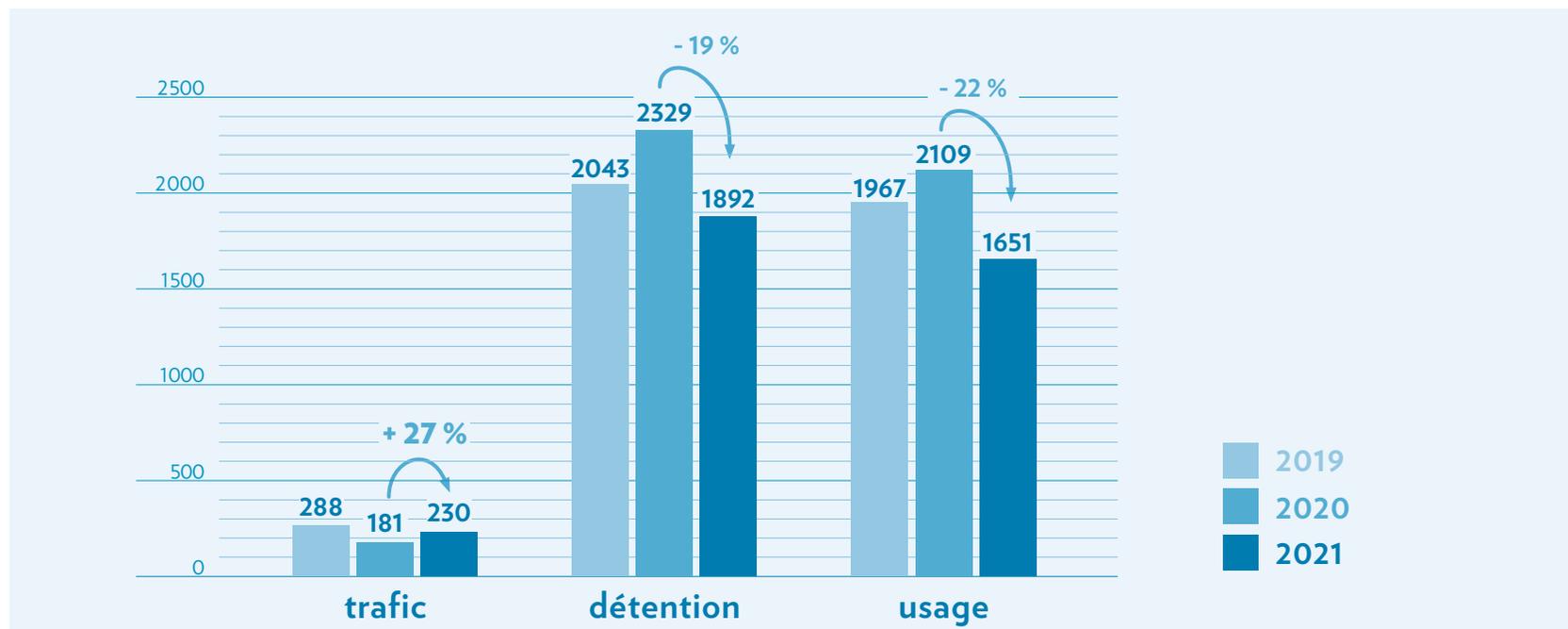
- Loi modifiée du 19 février 1973
- Est poursuivi : la détention, le trafic et l'usage de produits stupéfiants

Tendances générales 2021 :

- Augmentation des faits de trafic de stupéfiants
- Diminution des faits de détention/usage de stupéfiants



Les chiffres



En 2021, l'action de la Police s'est focalisée davantage sur le travail d'enquête et actions ciblées sur le terrain.

- Arrestations : 111 → 168 (+33%)
- Enquêtes judiciaires : 76 → 96 (+20 enquêtes)



Les axes de travail de la Police

Plusieurs **modes d'action** pour orchestrer la lutte antistupéfiants :

1. La prévention
2. La présence dissuasive sur le terrain
3. L'opération d'envergure
4. L'action de « flagrant délit »
5. L'enquête judiciaire



Exemple d'actions de flagrance : quartier de la Gare

- Actions communes Région Capitale et Service de police judiciaire
- Période du 21 septembre au 7 décembre 2021
- 29 actions ciblant les revendeurs dans le quartier de la gare

Résultats :

- ✓ 33 arrestations ordonnées par le Parquet
- ✓ 118 boules d'héroïne, 523 boules de cocaïne, 120 gr marijuana et 5 160 € saisis



Exemple d'opération d'envergure : contrôle stupéfiants Rodange

- Raison pour le contrôle
- Actions communes Région Sud-Ouest, Service de police judiciaire
- Date du contrôle : 31 mars 2022
- Action ciblée de documentation d'un trafic et arrestations auteurs

Résultats :

- ✓ 7 personnes interceptées et 6 arrestations ordonnées par le Parquet
- ✓ Nombreuses saisies effectuées : cocaïne, argent liquide, téléphones portables, ...



Exemple d'enquête judiciaire sur la zone des trois frontières (FR, BE, LU)

Zone de transit sur une axe NL/BE → LU → FR

- Luxembourg : Rodange / Pétange,
- Belgique : Athus / Arlon
- France : Longwy / Audun-le-Tiche / Mont-Saint-Martin / Réhon

→ **Coopération entre les différents pays dans le cadre Benelux+**

(échange d'informations, observations transfrontalières, perquisitions simultanées, ...)

→ **Opérations dans le cadre de Hazeldonk : opérations ciblées et nouveau plan d'action opérationnel**



Le marché de la drogue, tendances, points sensibles

- Tendances identiques par rapport 2020
- Cocaïne toujours très plébiscitée chez consommateurs
- Hotspots de la scène ouverte :
quartier Gare-Luxembourg et zone frontalière Rodange



Quantités saisies (PGD+ADA)

- » 13,9 kg de marihuana
- » 39,2 kg haschisch
- » 2,2 kg d'héroïne
- » 3,6 kg de cocaïne